



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération



RAPPORT ANNUEL 2020

Service Gestion des déchets

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

Sommaire

Sommaire.....	1
Introduction	1
Présentation	2
I. Présentation du territoire.....	2
II. Organigramme du service au 31 décembre 2020	4
III. Locaux et infrastructures	4
IV. Compétences	5
c) Compétences du service Gestion des Déchets de la COR.....	5
d) Compétences du SYTRAVAIL.....	5
Projets réalisés et perspectives	6
I. Réfection des panneaux des déchèteries	6
II. Travaux de mise en conformité des déchèteries	9
III. Optimisation des équipements de pré-collecte	9
a) Évolution du nombre de points de collecte (PAV) par commune	10
b) Évolution du nombre de bacs par commune	11
c) Évolution de la dotation par commune.....	12
IV. Crise sanitaire	13
V. Projets et perspectives pour 2021.....	14
La collecte sélective : fonctionnement et organisation	14
I. Les différents modes de collecte.....	14
a) Modes de collecte	14
b) Matériel de pré-collecte	15
II. Moyens humains et matériels	20
a) Compétences des agents de collecte	20
b) Brigade de nettoyage	20
c) Renforcement des équipes de collecte.....	20
d) Entretien du matériel de pré-collecte	21
e) Répartition des moyens pour la collecte en régie	21
f) Organisation de la collecte verre, J.R.M. et T.L.C.	22
Les déchets collectés (hors déchèteries).....	23
III. La production de déchets	23
a) Évolution des tonnages	23
b) Fluctuation de la production d'OMr. et d'emballages recyclables.....	23

IV. Les ordures ménagères	24
V. Les emballages recyclables	25
a) Tonnage.....	25
b) Qualité du tri.....	26
VI. Le verre.....	27
VII. Le papier	29
VIII. Les textiles usagés.....	30
La collecte en déchèterie.....	32
I. Présentation des déchèteries.....	32
a) Carte des déchèteries du territoire	32
b) Déchets acceptés.....	33
c) Horaires d'ouvertures	34
II. Fonctionnement des déchèteries	35
a) Gestion.....	35
b) Modalités d'accès.....	35
c) Volumes autorisés.....	35
d) Facturation des professionnels.....	35
e) Accueil des usagers	37
f) Collecte et traitement	38
III. Fréquentation et tonnages.....	39
a) Fréquentation	39
b) Évolution et répartition des tonnages	39
c) Détail des tonnages.....	41
d) Fluctuation des tonnages	42
e) Cas particulier des déchets verts.....	42
f) Augmentation constante des quantités de déchets.....	43
La redevance spéciale.....	44
I. Fonctionnement.....	44
II. Nombre de professionnels assujettis à la RS	44
III. Volumes collectés	46
IV. Recettes attendues*	47
LA PRÉVENTION.....	49
I. Animations.....	49
a) Animations scolaires	49
b) Interventions sur les marchés locaux	49
c) Porte-à-porte	49

d) Actions divers.....	49
II. Compostage individuel.....	50
a) Bilan des distributions 2020.....	50
b) Nombre de composteurs estimé par habitant	51
c) Évolution du nombre de composteur vendus depuis 2014.....	52
III. Outils de communication	53
a) Outils de pré-collecte et mémo-tri.....	53
b) Supports d'information	54
Les indicateurs financiers	56
I. Budgets du service	56
a) Budget de fonctionnement.....	56
b) Budget d'investissement	57
II. Coûts du service	58
a) Coûts aidés 2020	58
b) Comparaison des coûts aidés par habitants.	58
III. Recettes.....	59

Introduction

Le service gestion des déchets de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien est issu du regroupement des trois services des anciennes communautés de communes, qui ont fusionnées en 2014.

Les trois anciennes communautés de communes n'avaient pas le même mode de gestion et de collecte des déchets ménagers lors de la fusion. Ainsi, en 2014, un projet d'harmonisation a débuté afin d'étendre le mode de collecte de l'ancienne Communauté de communes d'Amplepuis-Thizy : collecte en points de regroupement. Ce projet s'est déroulé en trois phases.

En 2015, la collecte de l'ancienne Communauté de communes de la Haute Vallée d'Azergues a été reprise en régie et des points de regroupement équipés de bacs quatre roues ont été implantés.

En 2018, le projet s'est étendu au sud du territoire sur l'ancienne Communauté de communes du Pays de Tarare, avec la reprise en régie et l'installation de bacs latéraux.

En 2019, la collecte latérale a été mise en place sur l'intégralité du territoire, avec le déploiement de conteneurs latéraux sur toutes les communes.

Puis, en 2020, une optimisation des équipements de pré-collecte a été effectuée sur le nord du territoire grâce à l'analyse des données collectées par la pesée embarquée.

La collecte avec une benne à ordure classique n'a pas été totalement supprimée : les professionnels assujettis à la redevance spéciale et certains points d'apport volontaire sont encore équipés de bacs roulants. De plus, la collecte latérale n'a pas été déployée dans le centre-ville de Tarare (environ 5 000 usagers), le ramassage des déchets s'effectue toujours en porte à porte dans ce secteur.

Par ailleurs, le service ayant également la gestion des déchèteries, il a dû réaliser certains travaux de mise en conformité sur l'intégralité des sites. Une réfection des panneaux de communication a également été effectuée.

Enfin, l'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire, qui a eu de nombreuses incidences sur le service, demandant aux agents d'adapter et d'être réactifs.

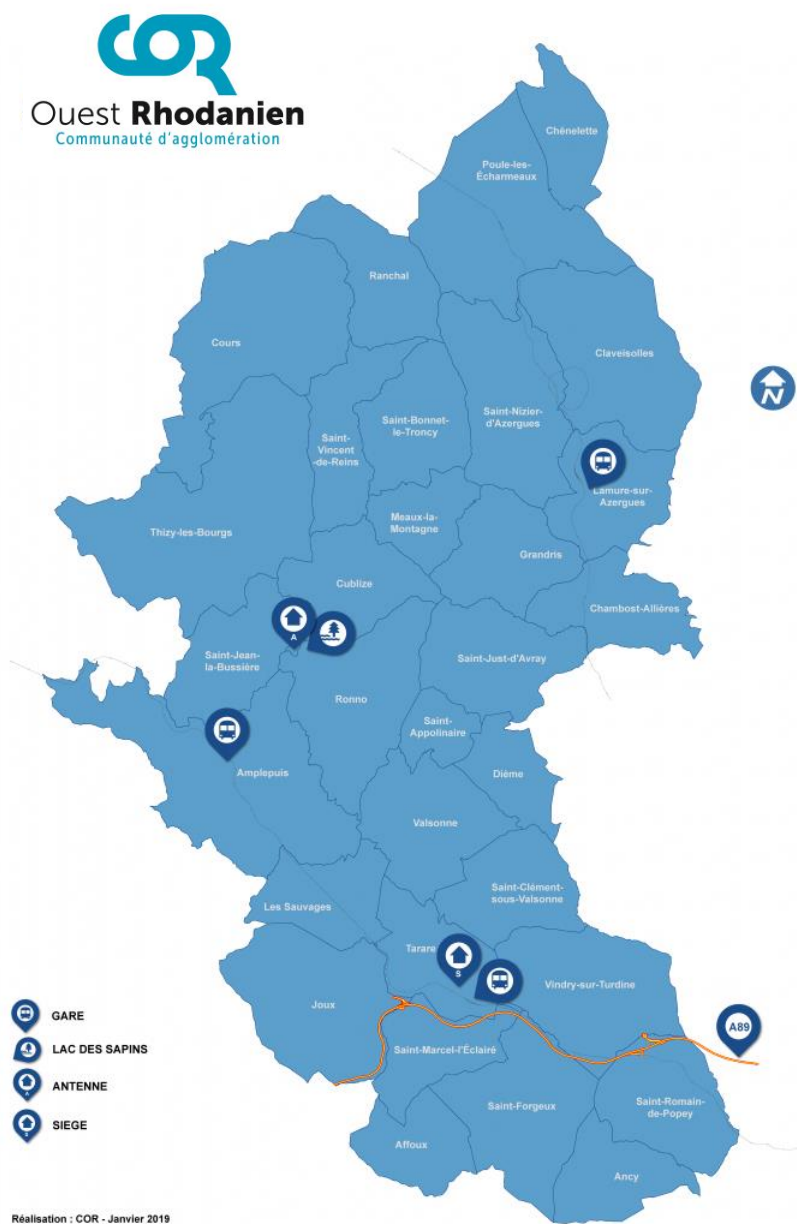
Ce rapport peut être consulté à la mairie ou au siège de la COR. Il peut également être consulté et téléchargé à l'adresse suivante www.ouestrhodanien.fr.

Présentation

I. Présentation du territoire

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien regroupe 31 communes et compte 51 951 habitants sur une superficie de 577 km² (*source INSEE).

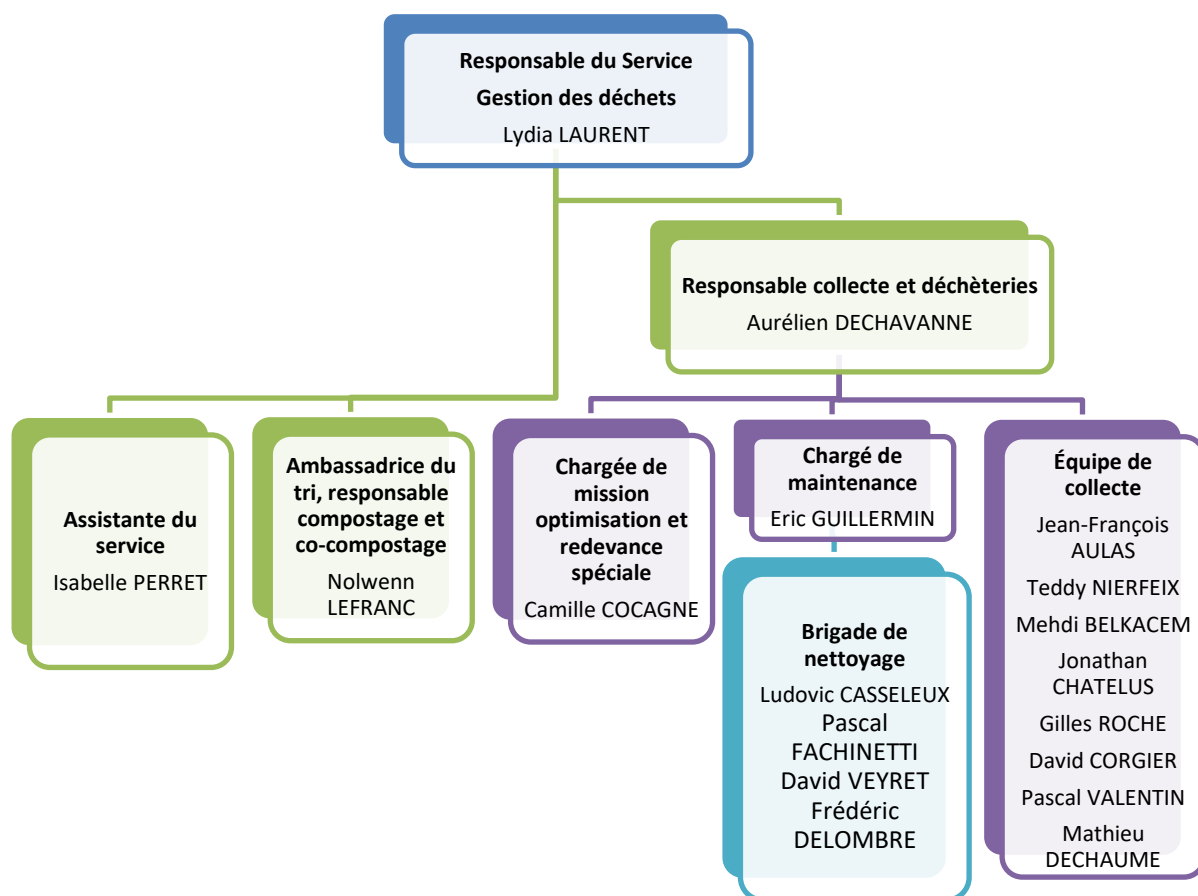
a) Carte du territoire



b) Répartition de la population par commune

Communes	Population	Superficie (km²)	Densité
Affoux	349	10,65	33
Amplepuis	5 109	38,44	133
Ancy	609	11,84	51
Chambost-Allières	812	14,14	57
Chénelette	332	11,02	30
Claveisolles	749	28,33	26
Cours	4 726	34,00	139
Cublize	1 276	15,56	82
Dième	213	9,11	23
Grandris	1 148	14,21	81
Joux	691	25,18	27
Lamure-sur-Azergues	1 125	15,61	72
Les Sauvages	674	12,55	54
Meaux-la-Montagne	250	9,32	27
Poule-les-Écharmeaux	1 123	31,23	36
Ranchal	319	15,10	21
Ronno	655	22,92	29
Saint-Appolinaire	200	5,55	36
Saint-Bonnet-le-Troncy	307	15,65	20
Saint-Clément-sur-Valsonne	866	14,51	60
Saint-Forgeux	1 517	22,00	69
Saint-Jean-la-Bussière	1 243	15,48	80
Saint-Just-d'Avray	792	17,50	45
Saint-Marcel-l'Éclairé	526	11,88	44
Saint-Nizier-d'Azergues	767	24,23	32
Saint-Romain-de-Popey	1 549	17,40	89
Saint-Vincent-de-Reins	681	13,87	49
Tarare	11 048	13,99	790
Thizy les Bourgs	6 396	44,32	144
Valsonne	905	18,25	50
Vindry-sur-Turdine	4 994	23,00	217
TOTAL	51 951	577	85

II. Organigramme du service au 31 décembre 2020



III. Locaux et infrastructures

Le service gestion des déchets est basé à Thizy les Bourgs, sur la commune déléguée de Bourg-de-Thizy. L'espace étant insuffisant pour accueillir tous les bureaux dans les mêmes locaux, les agents sont répartis sur deux sites différents :

- la mairie de Bourg-de-Thizy accueille les agents administratifs et ceux en charge de la communication et de la sensibilisation des habitants. Il s'agit également du lieu d'accueil des usagers ;
- un bâtiment situé à côté de la déchèterie de Bourg-de-Thizy accueille les bureaux des agents techniques, les garages de remisage des véhicules de collecte, les locaux techniques ainsi que ceux nécessaires aux agents (douches, salle de pause).

Ce site accueille également un quai de transfert permettant le vidage des camions de collectes dans des semi-remorques avant transfert vers le lieu de traitement.

Le service compte également 6 déchèteries et deux plates-formes de stockage des déchets verts.

IV. Compétences

c) Compétences du service Gestion des Déchets de la COR

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a la compétence collecte des déchets ménagers depuis sa création, le 1^{er} janvier 2014 (arrêté du 29/04/2013 n°2013119.0006), sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, le service assure la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr.) et des emballages recyclables. Ces deux flux sont collectés en régie sur l'intégralité du territoire depuis le 1^{er} juin 2018. Le service assure également la gestion des déchets déposés en déchèterie, qui sont, eux, collectés par un prestataire privé.

d) Compétences du SYTRAVAIL

Le Syndicat mixte d'élimination, de Traitement et de Valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAVAIL), situé à Villefranche-sur-Saône, a la compétence traitement des déchets ménagers (arrêté inter-préfectoral du 26/05/2021). Ainsi, il assure l'élimination et la valorisation des OMr et des emballages recyclables. Équipé d'une Unité de valorisation Énergétique (UVE), il gère lui-même le traitement des OMr. En cas d'arrêt technique de l'UVE, le syndicat assure, au prix d'accueil, le détournement vers d'autres sites autorisés. Les emballages recyclables sont triés et conditionnés dans un centre de tri privé.

Le SYTRAVAIL a également en charge la gestion de la collecte et la valorisation des flux verre et Journaux Revus Magazines (J.R.M.), ainsi que certaines filières des déchèteries : les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) ainsi que les déchets d'ameublement.

Il assure la gestion des quais de transfert, dont celui situé à Thizy les Bourgs.

Le SYTRAVAIL valorise l'énergie produite par l'incinération des OMr en chaleur grâce à un réseau de chaleur urbain et en électricité par un turbo-alternateur.

Valorisation énergétique réalisée en 2020 :

- Production électrique : 26 407 MWh en 2020 contre 26 741 MWh en 2019 et 35 196 MWh en 2018. Cette légère diminution s'explique par un arrêt technique plus important, sur l'une des deux lignes, qu'en 2019. Cette production permet d'économiser 9 900 tonnes équivalents pétrole (TEP), d'éviter 24 500 tonnes de CO2 et de fournir l'électricité à usage ménager à 24 300 habitants.
- Réseau de chaleur : La production de vapeur est égale à 240 491 tonnes contre 219 156 tonnes en 2019 (+9,7%) et 251 897 tonnes en 2018. Cette production plus faible qu'en 2018 est néanmoins à mettre en lien avec la durée de l'arrêt programmé plus important sur la ligne 2 du fait des travaux de rénovation. Par rapport à l'année de base 2003, la production de vapeur est en augmentation de 5,3%.

Projets réalisés et perspectives

I. Réfection des panneaux des déchèteries

a) Présentation du projet

Le parc des panneaux de signalétique des déchèteries étant disparate, vieillissant et obsolète pour certains panneaux, nous avons mené un projet de réfection des panneaux en 2020.

Ce projet concerne trois types d'élément de communication :

- la réfection des pictogrammes des bennes et la création de nouveaux pictogrammes pour les nouveaux flux ;
- la création de panneaux de consignes de tri pour certains flux ;
- les panneaux de circulation et les balises, sécurisant la circulation sur les sites.

Au total, 225 panneaux ont été posés sur l'ensemble des 6 déchèteries du territoire :

Signalétique déchèteries - Équipements de signalétique des bennes			
Déchèterie	Panneaux	Poteaux	Plots
Amplepuis	40	23	17
Cours	36	19	14
Saint-Just-d'Avray	7	6	6
Saint-Marcel-l'Éclairé	44	30	26
Saint-Nizier-d'Azegues	33	21	16
Thizy les Bourgs	41	27	23
Total	201	126	102

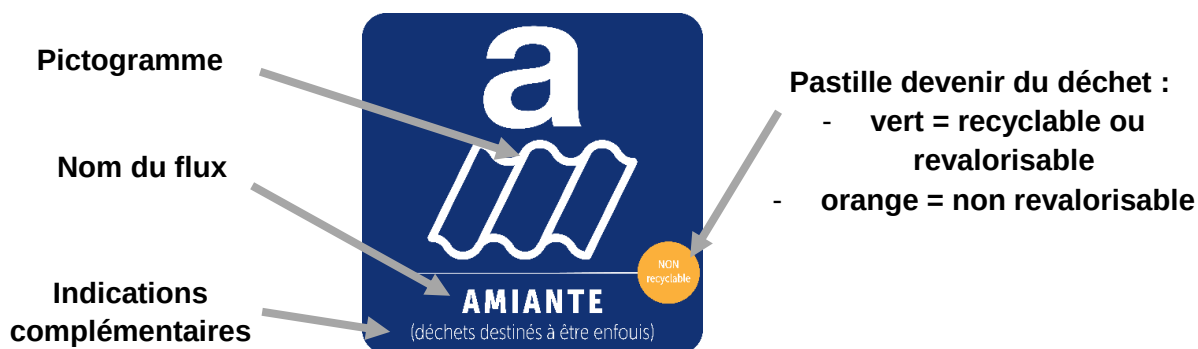
Signalétique déchèteries - Équipements de circulation				
Déchèterie	Panneaux	Poteaux	Plots	Balises
Amplepuis	1	0	0	4
Cours	1	0	0	4
Saint-Just-d'Avray	8	4	4	0
Saint-Marcel-l'Éclairé	7	2	2	0
Saint-Nizier-d'Azegues	7	3	3	0
Thizy les Bourgs	0	0	0	2
Total	24	9	9	10

b) Présentation des nouveaux visuels

Trente pictogrammes des flux présents en déchèterie ont été remis à jour.

Suite à la confusion de nombreux usagers concernant le tri de certains déchets, nous avons changé le nom de deux flux :

- les « encombrants » sont devenus « déchets ultimes » : ce sont les seuls déchets non dangereux qui ne peuvent pas être recyclés, de nombreux déchets volumineux, donc encombrants sont aujourd'hui recyclable (ex : le mobilier). Ce nouveau terme a donc comme objectif d'inciter les usagers à s'interroger sur le contenu et d'appuyer sur le fait que les déchets déposés dans cette benne ne sont pas revalorisables ;
- les « gravats » ont été renommés en « gravats inertes » et le panneau est complété par des consignes de tri suite aux nombreuses erreurs de tri remarquées : les usagers ont tendance à déposer du plâtre ou du bois, qu'ils considèrent comme des gravats, mais qui ne sont pas inertes. Leur présence dans cette benne met en péril en filière de recyclage.



c) Présentation des consignes de tri

Certaines bennes, comportant fréquemment des erreurs de tri, ont été équipées de consignes de tri. 8 panneaux ont été créés :



Couettes et oreillers



Gravats inertes



Huiles de vidange



Mobilier



Plastiques durs



Pneumatiques



Textiles



Végétaux propres

d) Panneaux de danger

Des visuels de panneaux de danger ont également été créés afin d'harmoniser tous les équipements de sécurité :



Amiante



Déchets dangereux des ménages



Risque de chute en haut de quai

II. Travaux de mise en conformité des déchèteries

En lien avec l'inspection du travail et l'inspectrice des installations classées pour la protection de l'environnement, des actions d'amélioration des conditions de travail des gardiens et de diminution des risques en cas d'accident ou de pollution accidentelle ont été réalisées ou sont en cours.

Une étude est en cours afin de déterminer les équipements à mettre en œuvre à la déchèterie de Saint-Marcel-l'Eclairé pour la gestion des eaux pluviales et des eaux souillées en cas d'incendie.

III. Optimisation des équipements de pré-collecte

Suite au déploiement de la collecte latérale sur l'ensemble du territoire, projet réalisé en 2018 et 2019, le service a effectué une étude permettant d'optimiser le parc de bacs de collecte. Cette étude a été menée grâce à la mise en place de la pesée embarquée (chaque bac levé et vidé est identifié et pesé par le camion), permettant de connaître le taux de remplissage de chaque bac au moment de sa collecte. Elle a été présentée aux élus de chaque commune afin de réajuster les différents sites. Ce projet a permis d'augmenter le nombre de bacs pour les points de collecte sous dotés et d'augmenter leur nombre pour les sites sous dotés. Certains points, très peu sollicités par les usagers, ont été supprimés en concertation avec les élus.

a) Évolution du nombre de points de collecte (PAV) par commune

Nombre de PAV au 31 décembre (comparaison 2019 - 2020)	Nombre de PAV						Nombre de PAV par hab.	
	Bacs latéraux		Bacs roulants		Total			
Commune	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Affoux	7	6	-	-	7	6	0,020	0,017
Amplepuis	38	38	5	4	43	42	0,008	0,008
Ancy	7	7	2	1	9	8	0,015	0,013
Chambost-Allières	9	8	-	-	9	8	0,011	0,010
Chénelette	4	4	-	-	4	4	0,012	0,012
Claveisolles	9	9	-	-	9	9	0,012	0,012
Cours	61	60	-	-	61	60	0,013	0,013
Cublize	17	16	-	-	17	16	0,013	0,013
Dième	6	6	-	-	6	6	0,028	0,028
Grandris	14	13	2	2	16	15	0,014	0,013
Joux	10	9	5	8	15	17	0,022	0,025
Lamure-sur-Azergues	13	13	3	3	16	16	0,014	0,014
Les Sauvages	10	8	6	5	16	13	0,024	0,019
Meaux-la-Montagne	4	5	-	-	4	5	0,016	0,020
Poule-les-Écharmeaux	13	13	-	-	13	13	0,012	0,012
Ranchal	5	5	-	-	5	5	0,016	0,016
Ronno	12	13	3	4	15	17	0,023	0,026
Saint-Appolinaire	7	7	1	1	8	8	0,040	0,040
Saint-Bonnet-le-Troncy	2	2	3	3	5	5	0,016	0,016
Saint-Clément-sur-Valsonne	8	8	3	4	11	12	0,013	0,014
Saint-Forgeux	16	16	6	7	22	23	0,015	0,015
Saint-Jean-la-Bussière	14	14	-	-	14	14	0,011	0,011
Saint-Just-d'Avray	14	12	-	-	14	12	0,018	0,015
Saint-Marcel-l'Éclairé	5	5	3	3	8	8	0,015	0,015
Saint-Nizier-d'Azergues	10	10	-	-	10	10	0,013	0,013
Saint-Romain-de-Popey	10	12	2	-	12	12	0,008	0,008
Saint-Vincent-de-Reins	10	9	-	-	10	9	0,015	0,013
Tarare	51	46	19	16	70	62	0,006	0,006
Thizy les Bourgs	56	55	2	2	58	57	0,009	0,009
Valsonne	8	8	6	6	14	14	0,015	0,015
Vindry-sur-Turdine	52	53	18	15	70	68	0,014	0,014
Total	502	490	89	84	591	574	0,016	0,015

b) Évolution du nombre de bacs par commune

Nombre de bacs de collecte au 31 décembre (comparaison 2019 - 2020)	Nombre de bacs de collecte par commune							
	Bacs latéraux				Bacs roulants			
	OMr.		Emb.		OMr.		Emb.	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Affoux	7	6	7	6	-	-	-	-
Amplepuis	65	66	51	51	18	14	13	10
Ancy	12	11	10	10	2	2	2	2
Chambost-Allières	15	16	11	12	-	-	-	-
Chénelette	8	8	5	5	-	-	-	-
Claveisolles	11	11	10	10	-	-	-	-
Cours	90	88	66	64	-	-	-	-
Cublize	23	23	18	18	-	-	-	-
Dième	7	7	7	7	-	-	-	-
Grandris	20	20	15	14	6	6	3	3
Joux	15	14	12	11	14	16	9	9
Lamure-sur-Azergues	21	21	15	15	12	12	6	6
Les Sauvages	15	13	12	9	15	14	9	9
Meaux-la-Montagne	4	5	4	5	-	-	-	-
Poule-les-Écharmeaux	16	17	14	14	-	-	-	-
Ranchal	7	7	5	5	-	-	-	-
Ronno	14	16	12	13	5	6	3	4
Saint-Appolinaire	7	7	7	7	2	2	1	1
Saint-Bonnet-le-Troncy	2	2	2	2	11	11	6	6
Saint-Clément-sur-Valsonne	17	17	10	10	12	14	6	7
Saint-Forgeux	23	24	18	18	20	21	11	12
Saint-Jean-la-Bussière	23	22	16	16	-	-	-	-
Saint-Just-d'Avray	17	15	15	13	-	-	-	-
Saint-Marcel-l'Éclairé	8	8	5	5	7	7	5	6
Saint-Nizier-d'Azergues	15	15	10	10	-	-	-	-
Saint-Romain-de-Popey	25	29	17	19	8	-	5	-
Saint-Vincent-de-Reins	15	13	10	9	-	-	-	-
Tarare	83	77	60	55	64	46	32	32
Thizy les Bourgs	94	91	74	72	9	9	4	5
Valsonne	16	16	11	11	11	11	6	6
Vindry-sur-Turdine	72	77	59	63	48	40	29	24
Total	767	762	588	579	264	231	150	142

c) Évolution de la dotation par commune

Dotation au 31 décembre (comparaison 2019 - 2020)	Dotation par commune (en litres)				Dotation par hab. (en litres)			
	OMr.		Emb.		OMr.		Emb.	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Commune								
Affoux	22 400	19 200	22 400	19 200	64	55	64	55
Amplepuis	218 880	219 440	172 210	169 900	43	43	34	33
Ancy	39 720	36 520	35 540	33 540	65	60	58	55
Chambost-Allières	48 000	51 200	35 200	38 400	59	63	43	47
Chénelette	25 600	25 600	16 000	16 000	77	77	48	48
Claveisolles	35 200	35 200	32 000	32 000	47	47	43	43
Cours	288 000	281 600	211 200	204 800	61	60	45	43
Cublize	73 600	73 600	57 600	57 600	58	58	45	45
Dième	22 400	22 400	22 400	22 400	105	105	105	105
Grandris	67 960	67 960	50 310	47 110	59	59	44	41
Joux	57 240	55 360	45 330	42 130	83	80	66	61
Lamure-sur-Azergues	75 120	75 120	52 620	52 620	67	67	47	47
Les Sauvages	57 570	50 840	45 330	35 730	85	75	67	53
Meaux-la-Montagne	11 800	15 000	11 800	15 000	47	60	47	60
Poule-les-Écharmeaux	51 200	54 400	44 800	44 800	46	48	40	40
Ranchal	22 400	22 400	16 000	16 000	70	70	50	50
Ronno	48 100	55 160	40 710	44 680	73	84	62	68
Saint-Appolinaire	23 720	23 720	23 170	23 170	119	119	116	116
Saint-Bonnet-le-Troncy	13 660	13 660	11 020	11 020	44	44	36	36
Saint-Clément-sur-Valsonne	62 320	63 640	36 620	37 390	72	73	42	43
Saint-Forgeux	86 800	90 660	66 070	66 840	57	60	44	44
Saint-Jean-la-Bussière	73 600	70 400	51 200	51 200	59	57	41	41
Saint-Just-d'Avray	53 400	47 000	47 000	40 600	67	59	59	51
Saint-Marcel-l'Éclairé	29 220	29 220	18 850	19 620	56	56	36	37
Saint-Nizier-d'Azergues	48 000	48 000	32 000	32 000	63	63	42	42
Saint-Romain-de-Popey	85 280	92 800	58 250	60 800	55	60	38	39
Saint-Vincent-de-Reins	48 000	41 600	32 000	28 800	70	61	47	42
Tarare	307 840	276 760	216 640	200 640	28	25	20	18
Thizy les Bourgs	306 740	297 140	239 880	234 250	48	46	38	37
Valsonne	58 460	58 460	39 820	39 820	65	65	44	44
Vindry-sur-Turdine	262 080	272 140	211 130	220 080	52	54	42	44
Total	2 624 310	2 586 200	1 995 100	1 958 140	63	63	50	49

Les différences de dotation importante pour Dième et Saint-Appolinaire s'expliquent par la densité de la population. En effet, il s'agit de communes étendues ayant un nombre d'habitants peu important et réparti sur un territoire vaste. Il n'est pas envisageable d'appliquer une dotation moyenne d'environ 63 litres par habitant car les points de collecte seraient trop peu nombreux.

L'on observe également des communes ayant une forte densité de population avec une faible dotation par habitant. Il s'agit ici du nombre de litres mis à disposition et non celui collecté. Pour les communes fortement peuplées, l'espace urbain disponible pour les bacs est limité. Le service a donc opté pour une double collecte de certaines communes ou de certains points de collecte afin de permettre la mise à disposition d'un litage par habitant et par semaine cohérent.

IV. Crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19.

La continuité du service a été assurée par nos agents de collecte.

L'impact sur les déchets collectés est difficile à estimer compte-tenu des différents facteurs qui peuvent faire varier la quantité de déchets produite.

En effet, si une diminution des ordures ménagères et des emballages a été occasionnée par la baisse d'activité, voir la fermeture de certaines activités économiques et administratives au cours de l'année, manifestement, le tonnage global a en réalité augmenté.

Ceci est sans doute lié à la restauration des habitants à leur domicile plutôt que sur leur lieu de travail situé fréquemment sur d'autres territoires (agglomération lyonnaise principalement).

La quantité de cartons bruns présents dans les bacs à ordures ménagères, à emballages légers et en déchèterie a continué de fortement augmenter, ce phénomène ayant été accentué par le développement des achats en lignes pendant les périodes de confinement et de fermeture des commerces.

Concernant les apports en déchèteries, ceux-ci ont également été très importants lors des déconfinements et les gardiens ont dû faire face à une affluence difficilement gérable.

Malgré tout, un plan de continuité d'activité élaboré et adapté au fur et à mesure de la mise en œuvre des contraintes sanitaires, a permis de garantir le fonctionnement des déchèteries en toute sécurité.

D'autre part, tout a été mis en œuvre pour éviter la propagation du virus au sein du service de collecte (matériel de désinfection et de protection individuel, organisation mise en place pour éviter les rassemblements, etc.).

V. Projets et perspectives pour 2021

a) Acquisition d'un camion de collecte latérale

Avec trois camions de collecte latérale, le service fonctionne avec un véhicule en double poste. C'est-à-dire qu'il est utilisé par un chauffeur pour réaliser une tournée le matin (7 h) puis par un autre chauffeur qui effectue une autre tournée l'après-midi (7 h).

Ce fonctionnement pose des difficultés de continuité du service en cas d'immobilisation d'un camion (maintenance, panne). Par ailleurs, ce véhicule est fortement sollicité et s'use donc plus rapidement.

Un camion supplémentaire a été commandé en 2020 et doit être livré d'ici le 30 juin 2021.

Cette acquisition permettra au service d'organiser l'ensemble des collectes le matin et d'avoir la possibilité de recourir à une collecte l'après-midi en cas d'immobilisation d'un des camions ou de jour férié à rattraper.

b) Poursuite des travaux d'amélioration des déchèteries et révision des modalités d'accès

Un certain nombre d'équipements commandés en 2020 seront installés dans les déchèteries en 2021. Il s'agit notamment d'abris pour le stockage provisoire des déchets ménagers spéciaux déposés par les usagers, de nouvelles colonnes à huiles et de la création d'un vestiaire dans le local gardien de la déchèterie de Saint-Marcel l'Eclairé.

Au vu de l'augmentation croissante du tonnage des déchets collectés dans les déchèteries, un audit sera lancé et les modalités d'accès seront révisées (contrôle, tarifs et règlement).

La collecte sélective : fonctionnement et organisation

I. Les différents modes de collecte

a) Modes de collecte

Sur le territoire de la COR, la collecte sélective est effectuée via deux modes de collecte et par deux types de camions.

Depuis le 1er juin 2018, l'ensemble des communes est collecté en points d'apport volontaire (PAV), pour les flux OMr., emballages recyclables, verre et JRM. Excepté le centre-ville de Tarare, collecté en porte à porte à l'aide de bacs roulants pour les OMr. et en sacs translucides (sacs jaunes) pour les emballages recyclables.

Lors de l'harmonisation du mode de collecte en 2018, un nouveau type de bac a été déployé sur le territoire : les bacs « latéraux ». Au 1^{er} juin 2019, l'ensemble des communes a été équipé de ces bacs. Des bacs quatre roues restent présents :

- sur certains PAV qui n'offraient pas la possibilité d'installer des bacs latéraux (surface insuffisante, contrainte aérienne, ...),
- pour la collecte des professionnels et des administrations assujettis à la redevance spéciale,
- pour le centre-ville de Tarare, collecté en porte-à-porte.

Ainsi, le service est équipé de deux types de camions :

- 2 camions de type Benne à Ordures Ménagères (BOM) classique, mobilisant deux personnes minimum : un chauffeur et un ripeur. Un troisième camion de secours est utilisé en cas de panne ou de problème technique ;
- 3 camions dits « latéraux », fonctionnant avec un bras mécanisé qui soulève et vide les bacs, contrôlé par le chauffeur depuis sa cabine.

b) Matériel de pré-collecte

Depuis le 1^{er} juin 2019, tous les PAV sont équipés de bacs destinés à collecter les flux OMr et emballages recyclables. Les emballages sont jetés en vrac par les usagers. Il existe deux types de bacs de collecte :



Bacs de collecte latérale

- Orange : OMr
- Jaune : emballages recyclables

Bacs 4 roues

- Gris : OMr
- Jaune : emballages recyclables
-

La collecte en porte-à-porte est effectuée par le biais de bacs roulants pour les OMr et les emballages recyclables sont collectés dans des sacs jaunes translucides (pour les usagers du centre-ville de Tarare) et en bacs roulants pour les professionnels assujettis à la redevance spéciale :



Contenants de collecte en porte-à-porte

- Gris : OMr*
- Sac jaune : Emballages recyclables



Bacs de collecte pour la redevance spéciale

- Bordeaux : OMr*
- Sac jaune : Emballages recyclables

* = Il existe plusieurs formats de bacs roulants (deux roues et quatre roues) de différents volumes afin d'ajuster la capacité en fonction des besoins.

Nombre de contenants pour les OMr. et les emballages recyclables présents sur les PAV :

Nombre de bacs de collecte en PAV au 31 décembre (comparaison 2019 - 2020)	Bacs latéraux				Bacs roulants			
	OMr.		Emb.		OMr.		Emb.	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Commune								
Affoux	7	6	7	6	-	-	-	-
Amplepuis	65	66	51	51	18	14	13	10
Ancy	12	11	10	10	2	2	2	2
Chambost-Allières	15	16	11	12	-	-	-	-
Chénelette	8	8	5	5	-	-	-	-
Claveisolles	11	11	10	10	-	-	-	-
Cours	90	88	66	64	-	-	-	-
Cublize	23	23	18	18	-	-	-	-
Dième	7	7	7	7	-	-	-	-
Grandris	20	20	15	14	6	6	3	3
Joux	15	14	12	11	14	16	9	9
Lamure-sur-Azergues	21	21	15	15	12	12	6	6
Les Sauvages	15	13	12	9	15	14	9	9
Meaux-la-Montagne	4	5	4	5	-	-	-	-
Poule-les-Écharmeaux	16	17	14	14	-	-	-	-
Ranchal	7	7	5	5	-	-	-	-
Ronno	14	16	12	13	5	6	3	4
Saint-Appolinaire	7	7	7	7	2	2	1	1
Saint-Bonnet-le-Troncy	2	2	2	2	11	11	6	6
Saint-Clément-sur-Valsonne	17	17	10	10	12	14	6	7
Saint-Forgeux	23	24	18	18	20	21	11	12
Saint-Jean-la-Bussière	23	22	16	16	-	-	-	-
Saint-Just-d'Avray	17	15	15	13	-	-	-	-
Saint-Marcel-l'Éclairé	8	8	5	5	7	7	5	6
Saint-Nizier-d'Azergues	15	15	10	10	-	-	-	-
Saint-Romain-de-Popey	25	29	17	19	8	-	5	-
Saint-Vincent-de-Reins	15	13	10	9	-	-	-	-
Tarare	83	77	60	55	64	46	32	32
Thizy les Bourgs	94	91	74	72	9	9	4	5
Valsonne	16	16	11	11	11	11	6	6
Vindry-sur-Turdine	72	77	59	63	48	40	29	24
Total	767	762	588	579	264	231	150	142

Nombre de contenants pour les OMr et les emballages recyclables destinés à la redevance spéciale (RS) :

Nombre de bacs RS au 31 décembre (comparaison 2019 - 2020)	Bacs roulants				Bacs latéraux			
	OMr.		Emb.		OMr.		Emb.	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Affoux	5	5	1	1	-	-	-	-
Amplepuis	34	36	11	11	-	-	-	-
Ancy	5	1	5	1	-	-	-	-
Chambost-Allières	6	6	2	2	-	-	-	-
Chénelette	-	-	-	-	-	-	-	-
Claveisolles	7	7	3	3	-	-	-	-
Cours	43	43	11	11	-	-	-	-
Cublize	28	15	15	7	-	3	-	2
Dième	2	2	1	1	-	-	-	-
Grandris	5	5	2	6	-	-	-	-
Joux	4	4	2	2	-	-	-	-
Lamure-sur-Azergues	19	24	6	7	-	-	-	-
Les Sauvages	18	19	8	7	-	-	-	-
Meaux-la-Montagne	11	11	9	9	-	-	-	-
Poule-les-Écharmeaux	6	6	5	5	-	-	-	-
Ranchal	5	4	4	3	-	-	-	-
Ronno	2	2	1	1	3	3	2	2
Saint-Appolinaire	3	3	1	1	-	-	-	-
Saint-Bonnet-le-Troncy	1	1	-	-	-	-	-	-
Saint-Clément-sur-Valsonne	14	14	3	3	-	-	-	-
Saint-Forgeux	15	15	3	4	-	-	-	-
Saint-Jean-la-Bussière	11	11	5	5	-	-	-	-
Saint-Just-d'Avray	5	5	2	2	-	-	-	-
Saint-Marcel-l'Éclairé	5	5	3	3	-	-	-	-
Saint-Nizier-d'Azergues	7	7	2	2	-	-	-	-
Saint-Romain-de-Popey	15	16	6	7	-	-	-	-
Saint-Vincent-de-Reins	2	2	1	1	-	-	-	-
Tarare	82	79	27	90	-	-	-	-
Thizy les Bourgs	71	68	23	23	-	-	-	-
Valsonne	7	7	5	5	-	-	-	-
Vindry-sur-Turdine	43	43	13	13	-	-	-	-
Total	481	466	180	236	3	6	2	4

Pour les flux verre et papier, le dépôt se fait en apport volontaire sur tout le territoire. Ces colonnes viennent compléter certains points de collecte afin de proposer les quatre flux. Il existe également des PAV ne proposant que le verre et le papier (centre-ville de Tarare principalement). Le parc est hétéroclite suite au regroupement des territoires, qui n'avaient pas fait les mêmes choix en termes d'équipements. Toutes les colonnes ont cependant la même forme d'opercules : rondes pour le verre et rectangulaires pour le papier.



Colonne à verre



Colonne à papier

Enfin, les sociétés qui collectent nos textiles, linges de maison et chaussures (TLC), ont équipé le territoire de bornes, qui sont généralement disposées sur des PAV.



Borne à textiles

Nombre de contenants verre, J.R.M. et T.L.C. par commune :

Nombre de colonnes situées sur les PAV au 31 décembre (comparaison 2019 - 2020)	VERRE		J.R.M.		T.L.C.	
	Nbr. de colonnes		Nbr. de colonnes		Nbr. de bornes	
Commune	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Affoux	2	2	2	2	-	-
Amplepuis	15	14	11	11	3	3
Ancy	3	3	3	3	-	-
Chambost-Allières	5	5	4	4	1	2
Chénelette	4	4	4	4	1	1
Claveisolles	2	2	1	1	1	1
Cours	26	26	20	22	1	1
Cublize	12	10	6	6	1	1
Dième	2	2	2	2	-	-
Grandris	3	3	3	3	1	1
Joux	3	2	3	1	1	1
Lamure-sur-Azergues	6	6	5	5	2	2
Les Sauvages	3	3	3	3	1	1
Meaux-la-Montagne	1	1	1	1	-	-
Poule-les-Écharmeaux	6	6	5	5	1	1
Ranchal	2	2	2	2	1	1
Ronno	4	6	2	3	-	-
Saint-Appolinaire	3	3	2	2	-	-
Saint-Bonnet-le-Troncy	1	1	1	1	1	1
Saint-Clément-sur-Valsonne	4	4	4	4	1	1
Saint-Forgeux	4	4	4	4	1	1
Saint-Jean-la-Bussière	6	7	5	5	1	1
Saint-Just-d'Avray	3	4	3	4	1	1
Saint-Marcel-l'Éclairé	2	4	1	3	-	-
Saint-Nizier-d'Azergues	4	5	4	5	3	3
Saint-Romain-de-Popey	4	5	3	4	1	1
Saint-Vincent-de-Reins	4	4	4	4	2	2
Tarare	18	19	15	17	2	2
Thizy les Bourgs	33	35	31	33	4	4
Valsonne	3	3	3	3	1	1
Vindry-sur-Turdine	12	13	11	11	2	4
Total	200	208	168	178	35	38

II. Moyens humains et matériels

a) Compétences des agents de collecte

Le service Gestion des déchets a dû s'adapter suite à la mise en place de la collecte latérale. Les agents du service ont été formés à ce nouveau mode de collecte. De ce fait, nous avons aujourd'hui des agents polyvalents :

- Chauffeur / ripeur
- Conduite de camion BOM classique / conduite de camions latéraux

b) Brigade de nettoyage

Les agents de la brigade de nettoyage ont pour mission de nettoyer les PAV, d'effectuer des interventions de maintenance et de livraison de bacs sur l'ensemble du territoire de la COR.

Certains d'entre eux sont formés à la conduite des camions de collecte latérale et sont mobilisés pour remplacer des chauffeurs absents (congrés, formation, maladie).



Détail des moyens

Nettoyage des P.A.V.

Population desservie

51 951 habitants

Personnel de brigade COR (en E.T.P.)

3,5

Personnel de brigade insertion (en E.T.P.)

0,07

c) Renforcement des équipes de collecte

En cas d'absence pour maladie, de prise de congés, de panne de camions ou lors des périodes d'augmentation des tonnages, le service peut être amené à solliciter des agents en insertion ou en CDD.

En 2020, ce sont 889,5 heures d'insertion qui ont été réalisées.

d) Entretien du matériel de pré-collecte

Deux campagnes de nettoyage du matériel de pré-collecte sont organisées chaque année, une au printemps et une à l'automne. Cette campagne concerne uniquement les bacs latéraux situés sur les PAV. Les bacs à ordures ménagères sont lavés lors des deux campagnes, les bacs pour les emballages, sont nettoyés une fois par an.

Une campagne dure environ 1 mois, un planning de collecte est établi spécifiquement pour cette période afin que la collecte soit coordonnée avec le prestataire en charge du lavage des bacs, ces derniers devant être vides pour permettre leur nettoyage.

Le nettoyage des bacs RS et de porte-à-porte sont à la charge des redevables et des usagers.

Les bacs cassés sont remplacés ou réparés par l'agent en charge de la maintenance et les agents de brigade.

e) Répartition des moyens pour la collecte en régie

 Détail des moyens	Omr.		Emballages recyclables	
	Bacs latéraux	Bacs Roulants	Bacs latéraux	Bacs roulants
Population desservie	51 951 habitants			
Poids collecté (en tonnes)	10 734		1 359	
Personnel COR (en E.T.P.)	6,8		1,7	
Personnel d'insertion (en E.T.P.)	0,39			
Véhicules de collecte	3 BOM à collecte latérale 26 T	2 BOM classiques 19 T	Idem Omr	Idem Omr
Fréquences de collecte	C1 et C2 selon secteur	C1 et C2 selon secteur	C0,5 à C1 selon secteur	C0,5 à C1 selon secteur
Horaires de collecte	04H00 - 11H00 11H00 - 20H00 selon secteur	04H00 - 11H00 11H00 - 20H00 selon secteur	04H00 - 11H00 04H00-14H00 selon secteur	04H00 - 11H00 04H00-13H00 selon secteur
Quai de transfert	Thizy les Bourgs et Fleurieux selon secteur		Thizy les Bourgs et Quincieux selon secteur	
Exutoire	UVE du SYTRAIVAL Villefranche-sur-Saône 69400		Centre de tri SUEZ Firminy 42095	

f) Organisation de la collecte verre, J.R.M. et T.L.C.

	Verre	J.R.M.	T.L.C.
	Détail des moyens		
Population desservie	51 951 habitants		
Poids collecté (en tonnes)	1 820	770	122
Véhicules de collecte	Collecte en prestation		
Fréquences de collecte	NC		
Horaires de collecte	NC		
Quai de transfert	Aucun	SYTRAIVAL Quincieux	Le Relais Bourgogne Saint-Marcel 71380
Exutoire	Saint-Gobain Emballage Saint-Romain-le-Puy 42610	Norske Skog Golbey 88190	Le Relais Bourgogne Saint-Marcel 71380

Les déchets collectés (hors déchèteries)

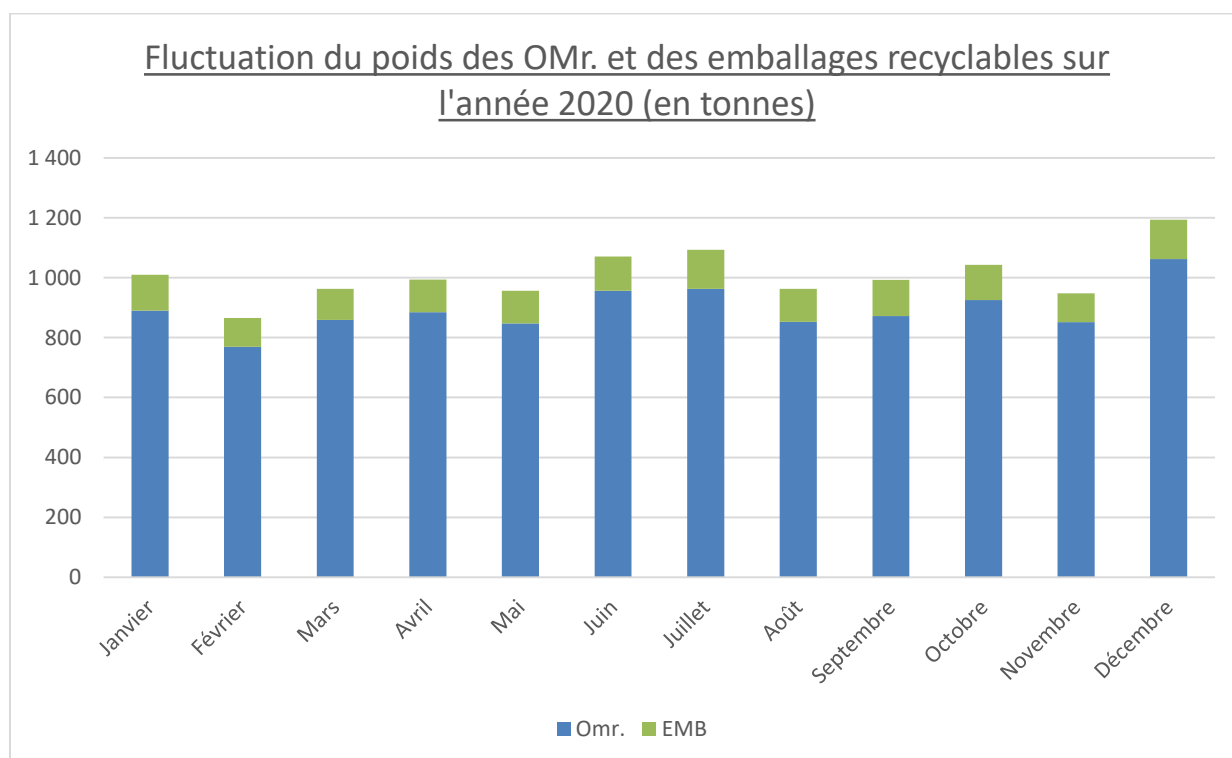
III. La production de déchets

a) Évolution des tonnages

En 2020, on observe une hausse de la production des déchets ménagers de 2,48 % par rapport à 2019. Ce phénomène s'explique en partie par l'apparition en masse de nouveaux déchets (équipements de protection individuelle jetables), ainsi que le développement important du télétravail et l'augmentation des commandes en lignes dans le contexte de la crise sanitaire.

Production annuelle de déchets ménagers (OMr. / Emb. / Verre / J.R.M. confondus)	Année	Poids collecté (en tonne)	Variation
	2019	14 328	2,48%
	2020	14 683	

b) Fluctuation de la production d'OMr. et d'emballages recyclables

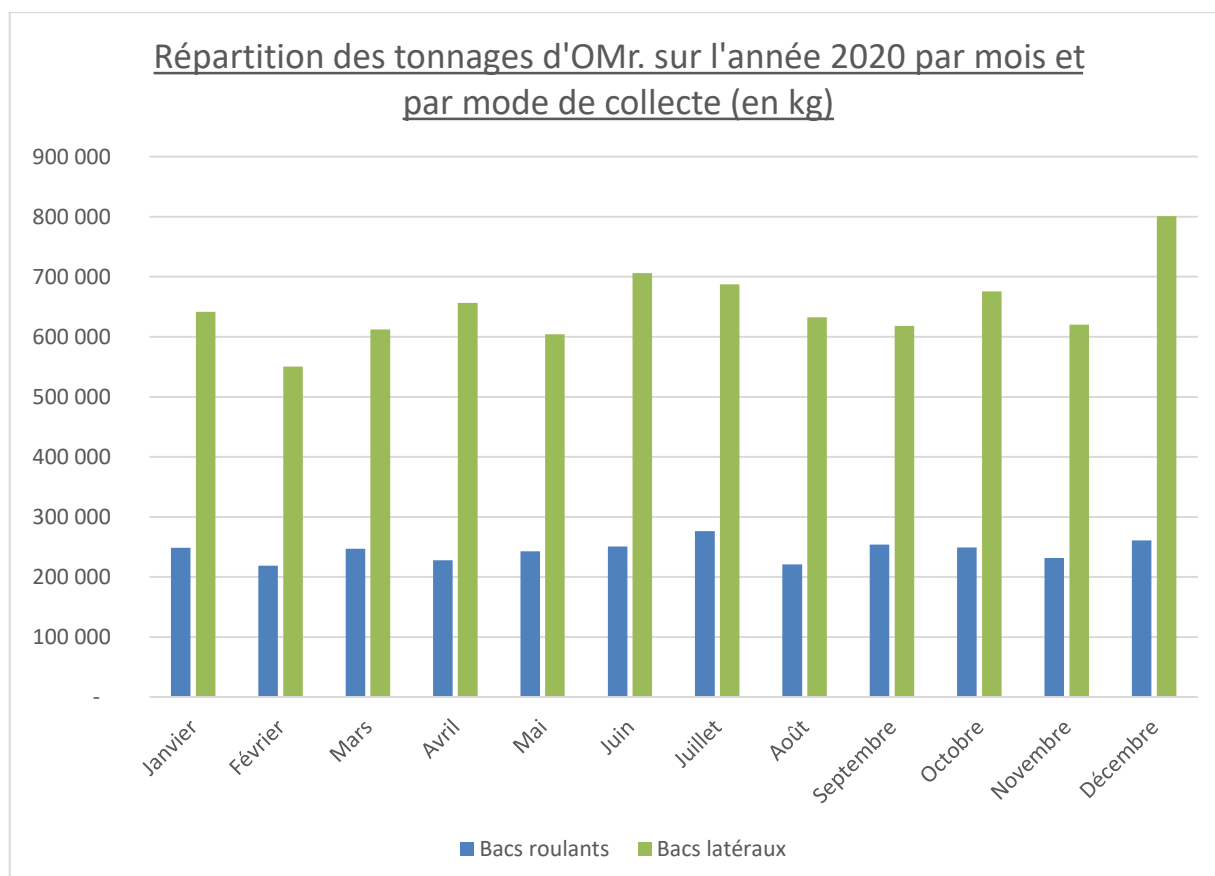
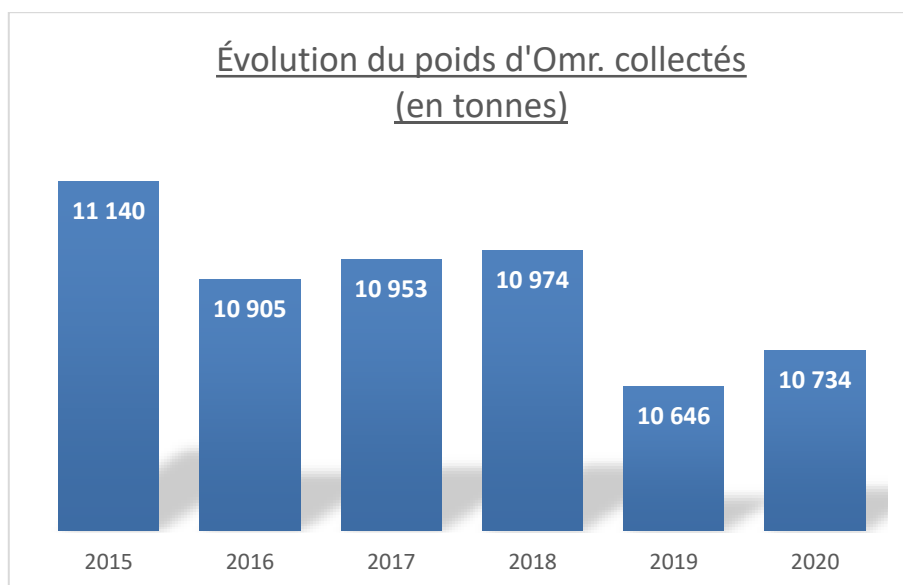


La production de déchets ménagers n'est pas constante. Comme chaque année, une hausse de la production a été observée en 2020 pendant les fêtes de fin d'année.

IV. Les ordures ménagères

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr.) sont incinérées dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône. Elles transitent par des quais de transfert gérés par le SYTRAIVAL, situés à Thizy les Bourgs et à Fleurieux-sur-l'Arbresle (quai partagé avec la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle).

En 2020, le syndicat a traité 10 734 tonnes d'OMr. provenant du territoire de la COR (une augmentation de 0,83 % par rapport à 2019).

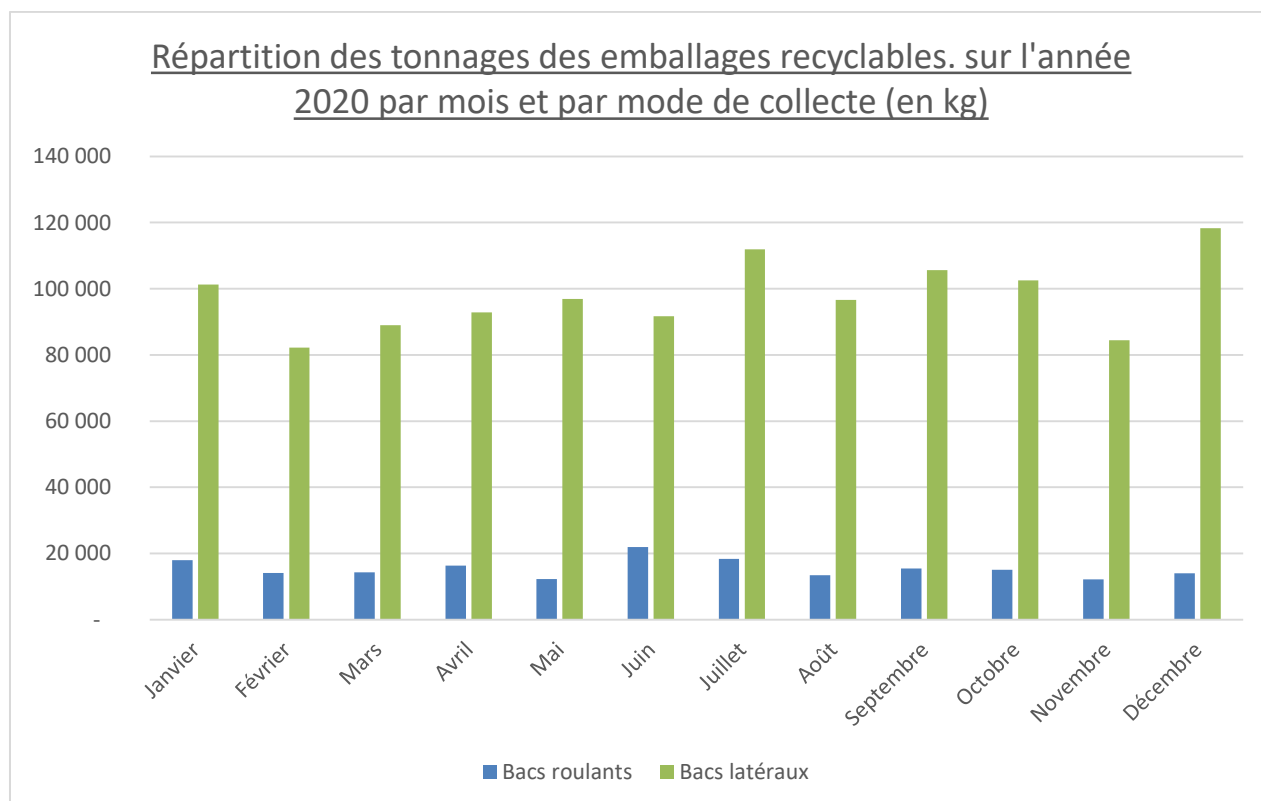
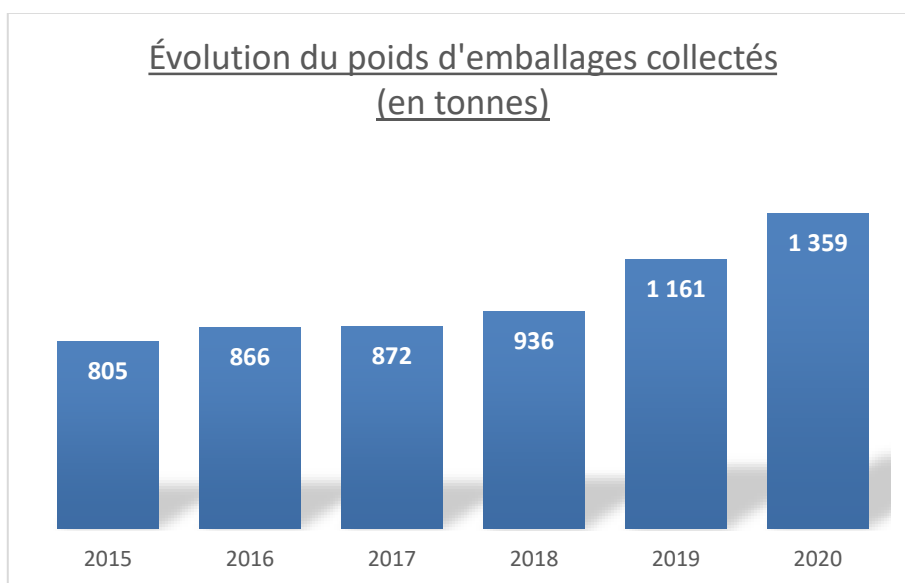


V. Les emballages recyclables

Les emballages recyclables transitent vers des quais de transfert avant d'être acheminés au centre de tri situé à Firminy (42). Ces quais de transfert sont gérés par le SYTRAIVAL, l'un des est situé à côté des locaux techniques du service gestion des déchets à Thizy les Bourgs, et le second est à Quincieux.

a) Tonnage

En 2020, 1 359 tonnes d'emballages recyclables ont été collectés sur le territoire de la COR, soit une augmentation de 17,05 % par rapport à 2019.



b) Qualité du tri

Afin de pouvoir contrôler la qualité du tri (qui impacte les coûts de traitement), des caractérisations, assurées par le SYTRAIVAL, ont lieu régulièrement (environ une fois par mois). Ces opérations ne sont pas toujours représentatives car elles sont réalisées sur des échantillons de collecte.

Elles se déroulent dans une salle spécifique, au centre de tri, suivant une méthode normée. Un échantillon (volume d'un bac quatre roues) est prélevé et une traçabilité est effectuée. Les déchets sont ensuite triés manuellement par un agent du centre, en présence d'un agent du SYTRAIVAL. Les déchets sont séparés selon leur nature :

- le PET clair (plastique translucide incolore)
- le PET foncé (plastique translucide coloré)
- le PEHD (plastique opaque)
- les ELA (Emballages Liquides Alimentaire) : les briques alimentaires
- l'acier
- l'aluminium
- les cartonnets d'emballages
- le Gros-MAG (carton mêlé d'autres matières)
- les J.R.M. (n'appartenant pas à cette filière des emballages recyclables)
- les refus (toutes autres erreurs de tri : verre, ordures ménagères, ...)

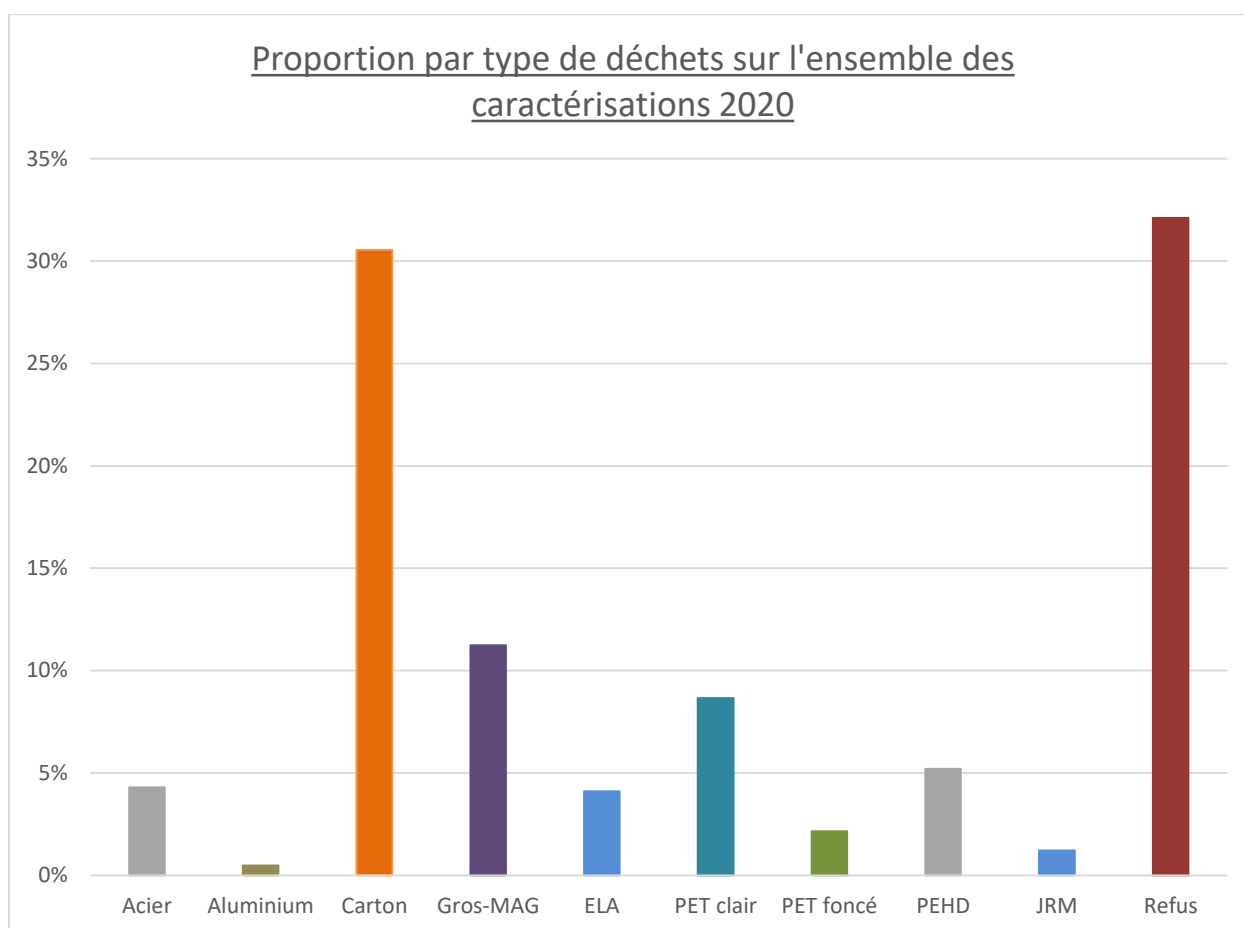
Comparaison des résultats des caractérisations entre 2019 et 2020 :

Année	Acier	Aluminium	Carton	Gros-MAG	ELA	PET clair	PET foncé	PEHD	JRM	Refus
2019	5,53%	0,85%	33,01%	4,36%	4,14%	7,03%	3,32%	5,25%	3,18%	33,32%
2020	4,29%	0,48%	30,54%	11,23%	4,11%	8,66%	2,15%	5,20%	1,22%	32,11%
Variation	-1,24%	-0,37%	-2,47%	6,87%	-0,03%	1,63%	-1,17%	-0,05%	-1,96%	-1,21%

Les données exposées dans le tableau sont une synthèse des caractérisations effectuées sur 2019 et 2020. Les pourcentages indiqués détaillent la composition des échantillons.

En 2020, nous pouvons observer une forte hausse des Gros-MAG, ainsi qu'une baisse du taux des autres types de matériaux, causée par l'augmentation du taux des Gros-MAG, qui se répercute inéluctablement sur les autres chiffres.

Les Gros-MAG correspondent aux emballages en papier et en cartons mixtes (plateau de charcuterie en carton doré, sac en papier, barquette en carton de plats à emporter...). Cette hausse peut s'expliquer par le développement des emballages en papier, ainsi que par le développement de la vente à emporter suite à la fermeture des restaurants liée à la crise sanitaire.



Le graphique illustre la quantité de refus importante dans les emballages recyclables. Il est toutefois nécessaire de rappeler que ce flux peut être constitué d'objets beaucoup plus lourds (verre, ordures ménagères, divers encombrants, etc.) que les emballages recyclables (bouteilles plastiques, canettes aluminium, etc., ...). On remarque également la présence importante de cartonnets d'emballage, de plus en plus utilisés dans la fabrication des emballages.

VI. Le verre

En 2020, 1 820 tonnes d'emballages en verre ont été collectés, soit une hausse de 6,43 % par rapport à 2019.

Verre	Année	Poids collecté (en tonne)	Variation
	2019	1710	6,43%
	2020	1820	

Répartition des tonnages annuels par commune :

Commune	Poids collecté (en tonnes) (déchèteries comprises)	
	2019	2020
Affoux	11,56	12,12
Amplepuis	163,04	168,18
Ancy	21,02	28,08
Chambost-Allières	26,91	36,76
Chénelette	22,59	22,95
Claveisolles	18,60	16,06
Cours	160,98	180,62
Cublize	49,44	57,08
Dième	7,82	7,06
Grandris	42,69	42,87
Joux	19,92	21,78
Lamure-sur-Azergues	36,66	35,23
Les Sauvages	24,96	28,72
Meaux-la-Montagne	9,34	9,08
Poule-les-Écharmeaux	35,48	37,84
Ranchal	16,58	14,90
Ronno	33,48	43,80
Saint-Appolinaire	4,84	8,38
Saint-Bonnet-le-Troncy	9,41	11,27
Saint-Clément-sur-Valsonne	33,83	29,25
Saint-Forgeux	51,75	56,22
Saint-Jean-la-Bussière	36,48	39,38
Saint-Just-d'Avray	25,96	33,42
Saint-Marcel-l'Éclairé	13,19	18,44
Saint-Nizier-d'Azergues	41,08	39,65
Saint-Romain-de-Popey	68,54	72,71
Saint-Vincent-de-Reins	32,20	35,86
Tarare	293,04	285,13
Thizy les Bourgs	178,48	199,24
Valsonne	34,98	36,66
Vindry-sur-Turdine	185,00	191,15
Totaux (tonnes)	1 710	1 820

VII. Le papier

En 2020, 770 tonnes de J.R.M. ont été collectés sur le territoire de la COR, soit une baisse de 5,06 % par rapport à 2019.

J.R.M.	Année	Poids collecté (en tonne)	Variation
	2019	840	-5,06%
	2020	770	

Répartition des tonnages annuels par commune :

Commune	Poids collecté (en tonnes) (déchèteries comprises)	
	2019	2020
Affoux	2,77	3,21
Amplepuis	110,23	85,39
Ancy	8,17	10,72
Chambost-Allières	12,48	10,61
Chénelette	10,68	9,12
Claveisolles	6,27	7,09
Cours	81,84	85,20
Cublize	20,93	16,29
Dième	0,58	1,28
Grandris	16,60	15,18
Joux	5,54	4,47
Lamure-sur-Azergues	18,47	16,53
Les Sauvages	6,39	7,97
Meaux-la-Montagne	2,02	3,13
Poule-les-Écharmeaux	13,68	14,30
Ranchal	3,23	3,84
Ronno	11,79	12,25
Saint-Appolinaire	1,77	0,90
Saint-Bonnet-le-Troncy	5,14	3,04
Saint-Clément-sur-Valsonne	8,95	8,67
Saint-Forgeux	16,68	18,93
Saint-Jean-la-Bussière	14,86	12,01

Commune	Poids collecté (en tonnes) (déchèteries comprises)	
	2019	2020
Saint-Just-d'Avray	14,07	16,68
Saint-Marcel-l'Éclairé	3,19	5,14
Saint-Nizier-d'Azegues	24,27	20,59
Saint-Romain-de-Popey	26,36	21,19
Saint-Vincent-de-Reins	9,18	10,95
Tarare	165,15	143,27
Thizy les Bourgs	96,37	101,40
Valsonne	10,33	7,11
Vindry-sur-Turdine	83,33	74,28
Valorise (mairie, école)	29,00	19,31
Totaux (tonnes)	840	770

VIII. Les textiles usagés



En 2020, 121 825 tonnes de textiles, chaussures et linge de maison ont été collectés sur le territoire de la COR, soit 17,89 % de moins qu'en 2019. Cette baisse peut s'expliquer par l'arrêt de la filière, du 17 mars au 29 juin 2020 suite à la crise sanitaire. En effet, le réseau d'entreprise a eu des difficultés à s'adapter aux mesures imposées et a dû assurer la collecte d'un parc de bornes entièrement pleines et du traitement des T.L.C. une fois son activité reprise. Durant la suspension de cette filière, qui a duré plus de trois mois, les usagers se sont tournés vers d'autres exutoires.

T.L.C.	Année	Poids collecté (en tonne)	Variation
	2019	149 613	-18,57%
	2020	121 825	

Répartition des tonnages annuels par commune :

Commune	Poids collecté (en kg) (déchèteries comprises)	
	2019	2020
Affoux	-	-
Amplepuis	24 608	17 025
Ancy	-	-
Chambost-Allières	2 144	3 809
Chénelette	2 057	1 531
Claveisolles	1 462	1 938
Cours	9 908	6 509
Cublize	4 093	2 596
Dième	-	-
Grandris	3 026	2 992
Joux	284	1 837
Lamure-sur-Azergues	5 142	4 912
Les Sauvages	1 340	1 717
Meaux-la-Montagne	-	-
Poule-les-Écharmeaux	2 737	1 747
Ranchal	1 706	1 076
Ronno	-	-
Saint-Appolinaire	-	-
Saint-Bonnet-le-Troncy	850	1 088
Saint-Clément-sur-Valsonne	2 607	1 703
Saint-Forgeux	3 912	3 988
Saint-Jean-la-Bussière	287	1 643
Saint-Just-d'Avray	2 963	2 192
Saint-Marcel-l'Éclairé	23 178	14 490
Saint-Nizier-d'Azergues	3 476	5 764
Saint-Romain-de-Popey	5 192	4 339
Saint-Vincent-de-Reins	2 389	2 142
Tarare	8 253	6 682
Thizy les Bourgs	20 295	12 755
Valsonne	2 390	2 036
Vindry-sur-Turdine	15 314	15 314
Total	149 613	121 825

La collecte en déchèterie

I. Présentation des déchèteries

a) Carte des déchèteries du territoire



b) Déchets acceptés

Tous les flux ne sont pas collectés dans toutes les déchèteries. Voici la liste des déchets acceptés par déchèteries au 31 décembre 2020 :

Type de déchet	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel-l'Éclairé	Saint-Nizier-d'Azergues	Thizy les Bourgs	Saint-Just-d'Avray
Amiante	-	-	X	-	-	-
Batteries	X	X	X	X	X	-
Bois	X	X	X	X	X	-
Capsules Nespresso	X	X	X	X	X	-
Cartons	X	X	X	X	X	X
Cartouches d'encre	X	X	X	X	X	-
Couettes et oreillers	-	-	X	X	X	-
DDM	X	X	X	X	X	-
DEEE - Écrans	X	X	X	X	X	-
DEEE - Gros froid	X	X	X	X	X	-
DEEE - Hors froid	X	X	X	X	X	-
DEEE - PAM	X	X	X	X	X	-
DEEE - Radiateurs	X	X	X	X	X	-
Déchets ultimes	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X	X	X	X
Gravats inertes	X	X	X	X	X	-
Huiles de friture	X	X	X	X	X	-
Huiles de vidange	X	X	X	X	X	-
Lampes	X	X	X	X	X	-
Mobilier	X	X	X	X	X	-
Papier	X	-	X	-	X	X
Piles et accumulateurs	X	X	X	X	X	-
Plastiques durs	X	X	X	-	X	-
Plâtre en mélange	-	-	-	-	X	-
Plâtre propre	X	X	X	-	X	-
Pneumatiques	X	-	X	X	X	-
Radiographies argentiques	X	X	X	X	X	-
Textiles, linge et chaussures	X	X	X	-	X	-
Végétaux	X	X	X	X	X	X
Verre d'emballage	X	-	X	-	X	X

Certains déchets sont strictement interdits :

- amiante (autorisée à la déchèterie de Saint-Marcel-l'Éclairé uniquement),
- bouteilles de gaz,
- pneus jantés, pneus agraires et PL, pneus souillés,
- extincteurs,
- panneaux solaires,
- DASRI : déchets d'activité de soins à risques infectieux,
- obus, explosifs, armes,
- ordures ménagères et emballages recyclables,
- déchets putrescibles (résidus de nourriture, cadavres d'animaux),
- troncs et souches d'arbre,
- déchets industriels ou d'activité,
- déchets artisanaux, commerciaux, agricoles,
- substances radioactives,
- épaves de véhicules motorisés.

c) Horaires d'ouvertures

Les horaires des déchèteries restent inchangés par rapport à 2019, exceptée pour la déchèterie de Saint-Marcel-l'Éclairé qui, ouvre plus tôt le samedi et est fermée le dimanche matin. Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Horaires d'ouverture des déchèteries au 31 décembre 2020						
Jour	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel-l'Éclairé	Saint-Nizier-d'Azegues	Saint-Just-d'Avray	Thizy les Bourgs
L.	08H00 - 12H00	08H00 - 12H00	10H00 - 12H00	-	-	-
	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	14H00 - 17H30	-	13H30 - 17H30
Ma.	08H00 - 12H00	-	10H00 - 12H00	-	-	-
	13H30 - 17H30	-	14H00 - 18H00	-	-	13H30 - 17H30
Mer.	-	08H00 - 12H00	10H00 - 12H00	09H00 - 12H00	-	-
	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	15H00 - 17H30	-	13H30 - 17H30
J.	08H00 - 12H00	-	10H00 - 12H00	09H00 - 12H00	-	-
	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	-	-	13H30 - 17H30
V.	08H00 - 12H00	-	10H00 - 12H00	-	-	08H00 - 12H00
	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	-	16H00 - 17H00	13H30 - 17H30
S.	08H00 - 12H00	08H00 - 12H00	08H00	09H00 - 12H00	09H00 - 12H00	08H00 - 12H00
	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	18H00	13H00 - 17H30	-	13H30 - 17H30
D.	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

II. Fonctionnement des déchèteries

a) Gestion

Les déchèteries sont gérées par des prestataires, y compris le gardiennage. Elle est régie par un règlement consultable auprès de la COR ou sur www.ouestrhodanien.fr.

Le gardiennage de la déchèterie de Saint-Just-d'Avray est effectué par les agents communaux, sous contrat avec la COR pour cette prestation.

b) Modalités d'accès

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants du territoire de la COR, qui doivent présenter un justificatif de domicile à chaque passage. Les dépôts sont gratuits pour les particuliers. L'accès est interdit aux véhicules suivants :

- véhicules de plus de 8 m de long (remorque comprise) ;
- véhicules de plus de 3,5 T de PTAC (tracteurs compris).

c) Volumes autorisés

Le volume est limité à 2 m³ / jour pour les particuliers et à 4 m³ / jour pour les professionnels.

L'apport de DDM (Déchets Dangereux des Ménages) est limité à 15 kg par jour et interdit aux professionnels.

d) Facturation des professionnels

Les professionnels sont facturés selon le type de déchets qu'ils apportent. Ces tarifs ont été approuvés aux Bureaux Communautaires du 15 janvier 2015 et du 09 juillet 2015 (délibérations N° COR 2015-011 et COR 2015-261).

Type de déchet	Professionnels	Collectivités
Bois	18,00 € / passage	
Déchets ultimes	18,00 € / passage	
Gravats inertes	Si PTAC < 2 T : 18,00 / passage - Si PTAC > 2 T : 25 € / passage	
Plâtre en mélange	Si PTAC < 2 T : 18,00 / passage - Si PTAC > 2 T : 25 € / passage	
Plâtre propre	Si PTAC < 2 T : 18,00 / passage - Si PTAC > 2 T : 25 € / passage	
Végétaux	54,00 € / tonne	50,00 € / tonne

Certains types d'apports sont gratuits pour les professionnels et les collectivités :

Type de déchet	Professionnels	Collectivités
Capsules Nespresso		Gratuit
Cartons		Gratuit
Cartouches d'encre		Gratuit
Couettes et oreillers		Gratuit
Ferraille		Gratuit
Mobilier		Gratuit
Papier		Gratuit
Plastiques durs		Gratuit
Textiles, linge et chaussures		Gratuit
Verre d'emballage		Gratuit

L'apport de certains types de déchets sont refusés au professionnels :

Type de déchet	Professionnels	Collectivités
Amiante		Déchets refusés
Batteries		Déchets refusés
DDM		Déchets refusés
DEEE - Écrans		Déchets refusés
DEEE - Gros froid		Déchets refusés
DEEE - Hors froid		Déchets refusés
DEEE - PAM		Déchets refusés
DEEE - Radiateurs		Déchets refusés
Huiles de friture		Déchets refusés
Huiles de vidange		Déchets refusés
Lampes		Déchets refusés
Piles et accumulateurs		Déchets refusés
Pneumatiques		Déchets refusés
Radiographies argentiques		Déchets refusés

e) Accueil des usagers

Les gardiens contrôlent et régulent les accès. Ils ont un rôle d'information et de conseil aux usagers. Ils entretiennent le site, réalisent les demandes d'enlèvement de bennes, et rangent les DDM dans le local spécifique suivant un protocole adapté.

Le marché de gestion des déchèteries prévoit 4 900 h de personnel en insertion.

	Effectifs des gardiens selon les périodes					
	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel-l'Éclairé	Saint-Nizier-d'Azergues	Saint-Just-d'Avray	Thizy les Bourgs
 Période d'affluence normale	1 agent	1 agent		1 agent		1 agent
Période estivale	2 agents	2 agents	2 agents toute l'année	1 agent + 1 agent supplémentaire les samedis matin	1 agent	2 agents
Durée de la période estivale	Du 01/04 au 01/10	Du 01/05 au 30/08	-	Du 01/07 au 31/08	-	Du 01/05 au 01/10

f) Collecte et traitement

Nature du déchet	Collecteur	Exutoire	Traitement
Amiante	COVED	SOGRAP RHÔNE	Enfouissement
Batteries	EPUR	EPUR	Recyclage
Bois	ECOCYCLAGE	RACINE	Recyclage & revalorisation énergétique
Capsules Nespresso	SUEZ France	VAL'AURA	Recyclage et compostage
Cartons	ECOCYCLAGE	SUEZ et EMMAUS	Recyclage
Cartouches d'encre	COLLECTORS	NC	Recyclage et remanufacturation
Couettes et oreillers	EPUR	ECOMOBILIER	Recyclage
DDM	SA BERTO RHONE	TREDI SALAISE	Traitement thermique et valorisation énergétique
DEEE - Écrans	ENVIE 2E	ENVIE 2E	Recyclage et remanufacturation
DEEE - Gros froid	ENVIE 2E	ENVIE 2E	Recyclage et remanufacturation
DEEE - Hors froid	ENVIE 2E	ENVIE 2E	Recyclage et remanufacturation
DEEE - PAM	ENVIE 2E	ENVIE 2E	Recyclage et remanufacturation
DEEE - Radiateurs	ENVIE 2E	ENVIE 2E	Recyclage et remanufacturation
Déchets ultimes	ECOCYCLAGE	ECOCYCLAGE	Enfouissement
Ferraille	ECOCYCLAGE	SCHIED ET FILS	Recyclage
Gravats inertes	ECOCYCLAGE	SOGRAP RHÔNE	Recyclage
Huiles de friture	OLEOVIA CONNECT	OLEOVIA CONNECT	Biocarburants
Huiles de vidange	CHIMIREC	CHIMIREC	Recyclage
Lampes	TRIADÉ ELECTRONIQUE	ECOSYSTEM	Recyclage
Mobilier	SUEZ	SUEZ	Recyclage
Papier	GUERIN	NORSKE GOLBEY	Recyclage
Piles et accumulateurs	PAPREC D3E CHASSIEU	PAPREC D3E CHASSIEU	Recyclage
Plastiques durs	BM PLASTIQUE	BM PLASTIQUE	Recyclage
Plâtre en mélange	ECOCYCLAGE	ECOCYCLAGE	Recyclage
Plâtre propre	ECOCYCLAGE	ECOCYCLAGE	Recyclage
Pneumatiques	EUREC ENVIRONNEMENT	ALIAPUR	Recyclage
Radiographies argentiques	RHÔNE ALPES ARGENT	RHÔNE ALPES ARGENT	Recyclage PET
Textiles, linge et chaussures	LE RELAIS BROUGOGNE	LE RELAIS BROUGOGNE	Revente et recyclage
Végétaux	ECOCYCLAGE	COR	Compostage
Verre d'emballage	GUERIN	SAINT GOBAIN EMBALLAGE	Recyclage

III. Fréquentation et tonnages

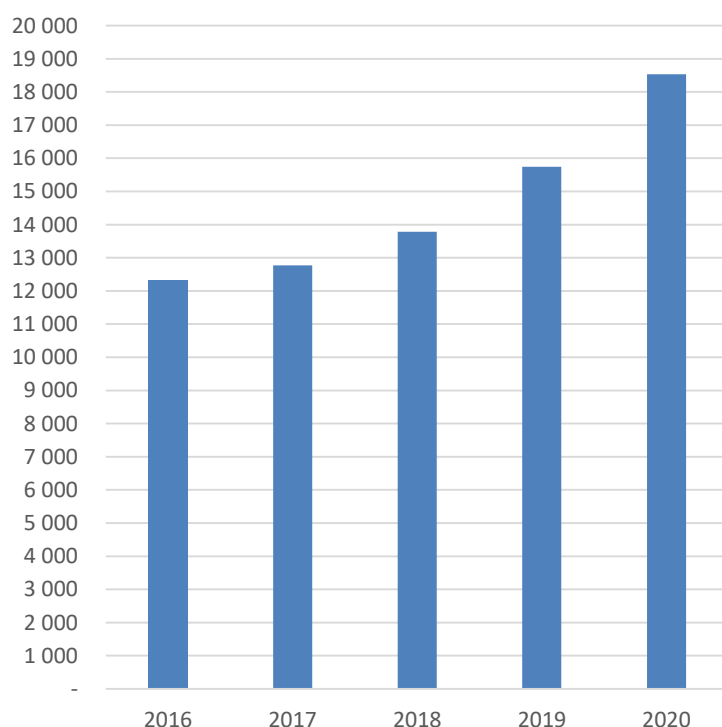
a) Fréquentation

Fréquentation déchèteries		
Déchèterie	Nbr. de passages en 2019	Nbr. de passages en 2020
Amplepuis	25 604	NC
Cours	19 558	NC
Saint-Just-d'Avray	2 251	815
Saint-Marcel-l'Éclairé	51 629	NC
Saint-Nizier-d'Azergues	15 137	NC
Thizy les Bourgs	23 224	NC
Déchèterie	137 403	NC

Suite au changement de prestataire pour la gestion du haut de quai en cours d'année, les données 2020 ne nous ont pas été communiquées.

b) Évolution et répartition des tonnages

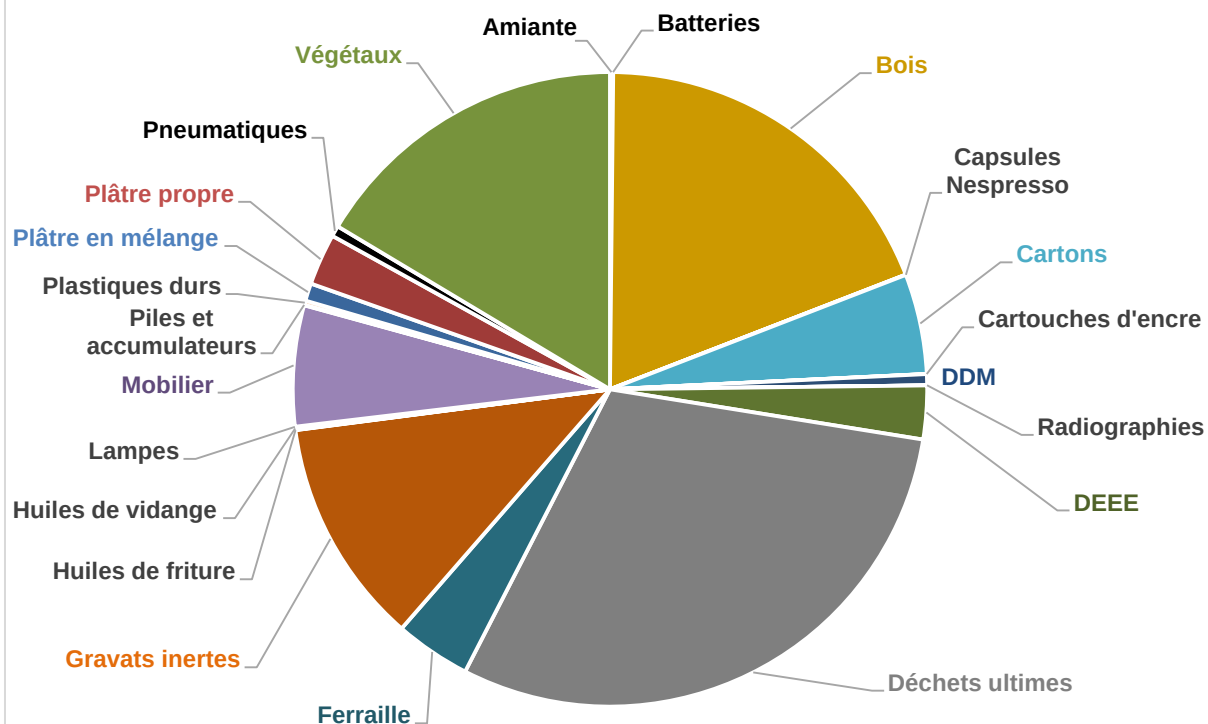
Comparaison du poids total des déchets collectés en déchèterie entre 2016 et 2020 (en tonnes)



18 530 tonnes de déchets ont été collectées en déchèterie en 2020, soit une augmentation de 17,7% par rapport à 2019 malgré la fermeture des déchèteries lors du premier confinement du 17 mars au 16 avril 2020.

L'augmentation du temps passé dans les foyers, causée par le télétravail, le chômage technique et la fermeture de certaines entreprises, expliquent en partie cette forte augmentation des apports.

Poids et détails des déchets collectés en déchèterie en 2020
(en tonnes)

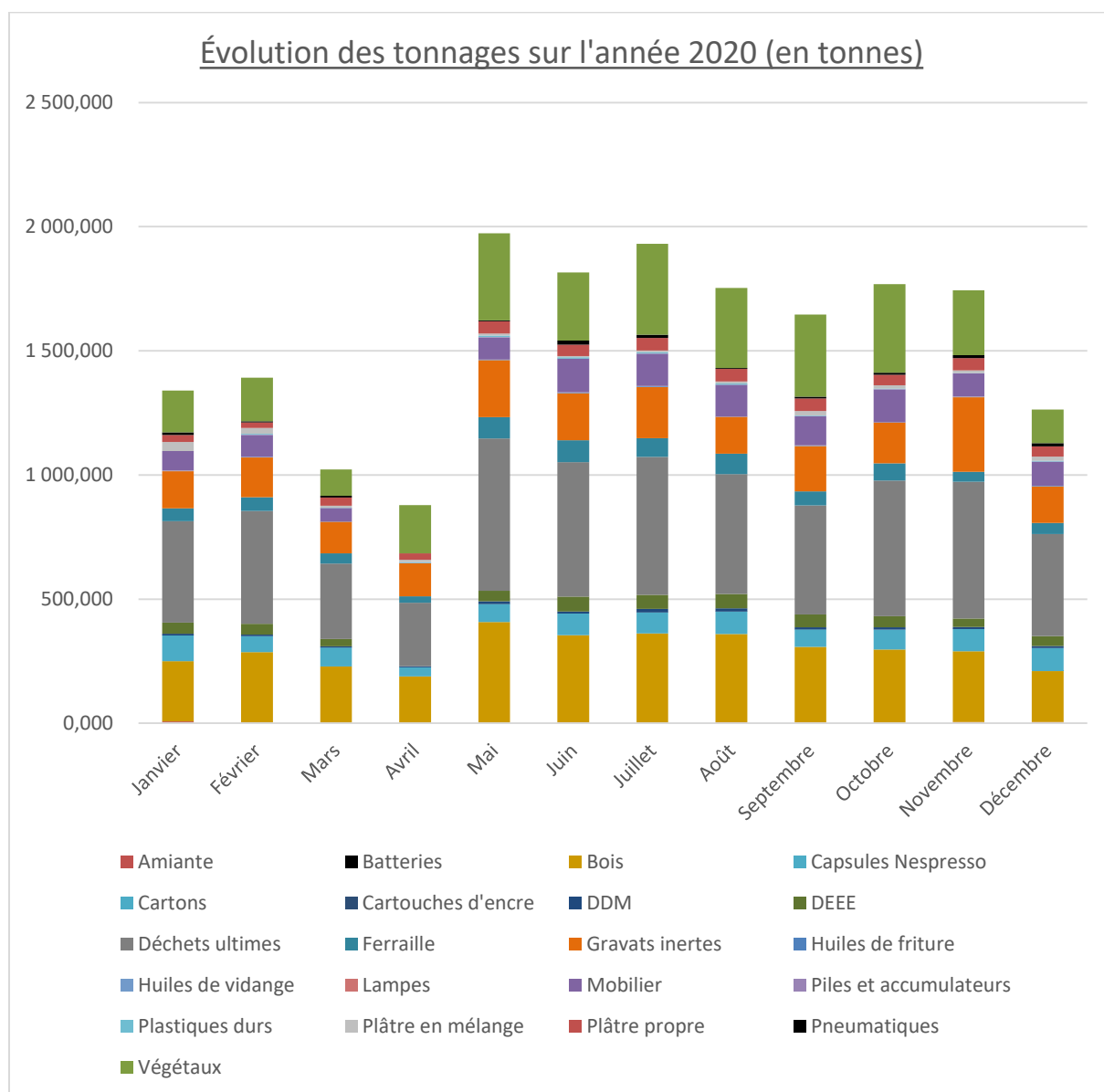


c) Détail des tonnages

Poids de déchets collectés par flux (en tonnes)			
Flux*	2019	2020	Variation
Amiante	38,810	28,660	-26,15%
Batteries	4,940	1,500	-69,64%
Bois	2 902,070	3 511,180	20,99%
Capsules Nespresso	NC	2,640	-
Cartons	739,980	945,660	27,80%
Cartouches d'encre	0,200	1,110	455,00%
DDM	119,470	105,171	-11,97%
Radiographies	-	0,230	-
DEEE	533,464	505,800	-5,19%
Déchets ultimes	4 286,700	5 561,520	29,74%
Ferraille	691,900	715,210	3,37%
Gravats inertes	2 085,830	2 138,090	2,51%
Huiles de friture	6,570	3,741	-43,06%
Huiles de vidange	20,160	24,750	22,77%
Lampes	2,560	3,692	44,22%
Mobilier	896,560	1 139,810	27,13%
Piles et accumulateurs	6,565	5,599	-14,71%
Plastiques durs	25,335	39,360	55,36%
Plâtre en mélange	203,160	166,040	-18,27%
Plâtre propre	493,880	487,060	-1,38%
Pneumatiques	83,640	101,340	21,16%
Végétaux	2 599	3 042	17,04%
TOTAL	15 741	18 530	17,7%
Kg / an / usagers	310,52	363,68	

*contrairement au rapport annuel 2019, le flux textile est comptabilisé à part (Cf. chapitre VIII)

d) Fluctuation des tonnages



e) Cas particulier des déchets verts

Le poids des déchets verts (en tonnes), indiqué dans le tableau précédant ne correspond pas aux apports réels. En effet, les professionnels déposent leurs déchets verts directement sur les plates-formes de stockage situées à proximité pour la déchèterie de Saint-Marcel-l'Eclairé et celle de Thizy les Bourgs, ces apports ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus car concerne les apports en déchèterie uniquement.

Le tableau ci-dessous indique le poids des déchets verts :

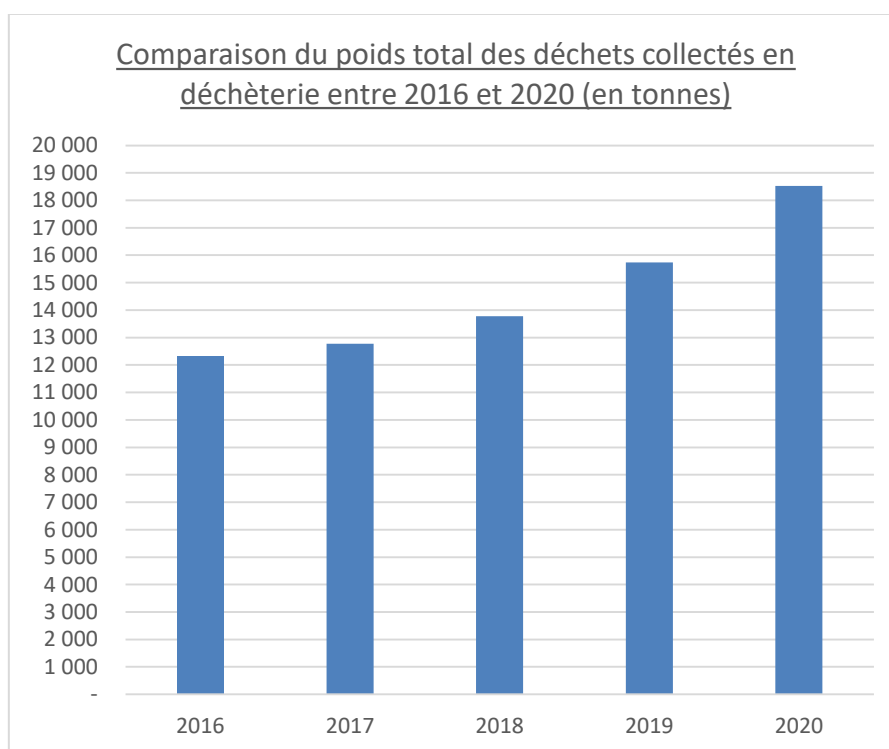
- apportés en déchèterie ;
- apportés directement sur les plates-formes ;
- total ayant transité par une déchèterie ou non ;
- total broyé par la COR.

Année	Apports (en tonnes)			Total broyé (en tonnes)
	En déchèterie	Sur plate-forme	Total	
2019	2 599	1 218	3 817	3 817
2020	3 042	803	3 845	2 987

Nous pouvons observer que le poids broyé est inférieur au poids total. En effet, la dernière campagne de broyage ayant eu lieu début novembre 2020, une partie des déchets verts de 2020 a été broyée en 2021 (850 tonnes).

f) Augmentation constante des quantités de déchets

La quantité de déchets collectés en déchèteries augmente constamment.



En 2020, le tonnage de déchets collectés augmente de 17,7% par rapport à 2019 et il a évolué de 44% entre 2018 et 2020.

En 2020, ces hausses concernent principalement les encombrants (+ 29,7 %), les cartons (+ 27,8 %) et le bois (+ 21 %).

La COR se distingue par un tonnage collecté en déchèterie au-delà de la moyenne nationale (217 kg/hab/an) depuis de nombreuses années (243 kg/hab en 2016 ; 248 kg/hab en 2015 ; 256 kg/hab/an en 2014).

Cependant, depuis 2019, l'augmentation des déchets accueillis en déchèteries est très importante et la performance par habitant de la COR en 2020 (363,7 kg/hab) est bien supérieure à la moyenne observée à l'échelle du SYTRAIVAL (257,6 kg/hab).

La redevance spéciale

I. Fonctionnement

La redevance spéciale (RS) est instituée par les collectivités n'ayant pas instauré la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), ce qui est le cas de la COR. Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets de producteurs qui ne sont pas des ménages, la collectivité doit leur faire payer la redevance spéciale.

Ainsi, pour les entreprises, administrations, commerçants et artisans de la COR, la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité. La RS est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets.

Depuis le 1er janvier 2016, l'application de la redevance spéciale est harmonisée sur l'ensemble du territoire avec un seuil de 660 litres.

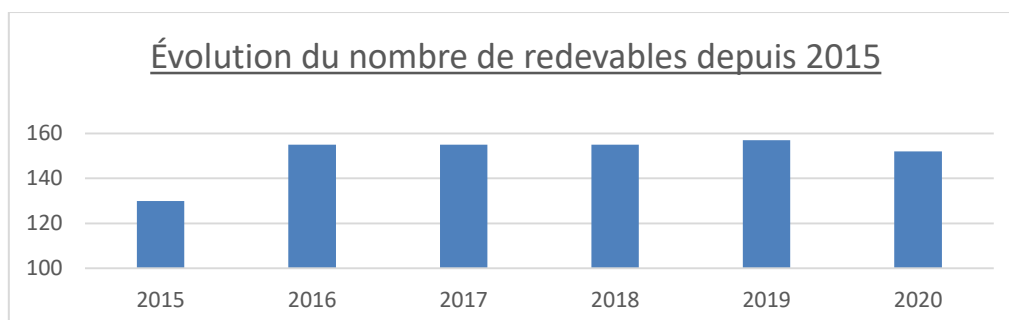
L'assujettissement à la redevance spéciale est régi par une convention entre la COR et le professionnel ou la collectivité. Celle-ci détermine le volume et le type de bacs mis à disposition par la collectivité, la fréquence de collecte et le nombre de semaines collectée pour chaque flux (Omr. et emballages recyclables).

Les professionnels faisant partie de ce dispositif peuvent être exonérés de la TEOM si le montant de leur TEOM est supérieur ou égal à celui de leur redevance.

II. Nombre de professionnels assujettis à la RS

En 2020, 152 professionnels et collectivités ont été collectés en redevance spéciale. Cinq établissements sont sortis du dispositif pour diverses raisons :

- choix d'un prestataire privé pour la collecte des déchets ;
- fusion de sites ;
- arrêt d'activité ;
- production hebdomadaire d'Omr. inférieur à 660 L.



Nombre de redevables par commune :

Nombre de redevables (comparaison 2019 - 2020)	Nbr. de redevables		Variation
	2019	2020	
Commune			
Affoux	1	1	0,00%
Amplepuis	16	14	- 12,50%
Ancy	1	1	0,00%
Chambost-Allières	1	1	0,00%
Chénelette	1	1	0,00%
Claveisolles	3	3	0,00%
Cours	14	13	- 7,14%
Cublize	8	8	0,00%
Dième	1	1	0,00%
Grandris	2	2	0,00%
Joux	1	1	0,00%
Lamure-sur-Azergues	5	5	0,00%
Les Sauvages	2	2	0,00%
Meaux-la-Montagne	3	3	0,00%
Poule-les-Écharmeaux	2	2	0,00%
Ranchal	2	3	50,00%
Ronno	3	3	0,00%
Saint-Appolinaire	2	2	0,00%
Saint-Bonnet-le-Troncy	1	1	0,00%
Saint-Clément-sur-Valsonne	3	3	0,00%
Saint-Forgeux	4	5	25,00%
Saint-Jean-la-Bussière	5	5	0,00%
Saint-Just-d'Avray	1	2	100,00%
Saint-Marcel-l'Éclairé	1	1	0,00%
Saint-Nizier-d'Azergues	1	1	0,00%
Saint-Romain-de-Popey	6	7	16,67%
Saint-Vincent-de-Reins	1	1	0,00%
Tarare	28	25	-10,71%
Thizy les Bourgs	23	21	-8,70%
Valsonne	3	3	0,00%
Vindry-sur-Turdine	12	11	- 8,33%
Total	157	152	- 3%

III. Volumes collectés

Volumes collectés par commune :

Volumes collectés (comparaison 2019 - 2020)	Volume total collecté (en litres)					
	Omr.		Variation Omr.	Emb.		Variation Emb.
	2019	2020		2019	2020	
Affoux	12 340	12 340	0,00%	2 780	2 780	0,00%
Amplepuis	1 444 500	1 456 800	0,85%	205 020	256 630	25,17%
Ancy	26 508	26 508	0,00%	6 700	6 700	0,00%
Chambost-Allières	23 960	23 960	0,00%	4 450	4 450	0,00%
Chénelette	16 335	16 335	0,00%	3 600	3 600	0,00%
Claveisolles	99 830	73 430	- 26,44%	28 545	18 940	- 33,65%
Cours	1 294 340	1 324 040	2,29%	177 665	142 320	-19,89%
Cublize	802 610	636 930	- 20,64%	283 538	205 095	- 27,67%
Dième	11 580	11 580	0,00%	5 400	5 400	0,00%
Grandris	63 900	63 240	- 1,03%	4 050	4 050	0,00%
Joux	18 060	18 060	0,00%	5 850	5 850	0,00%
Lamure-sur-Azergues	411 390	364 130	- 11,49%	49 550	44 075	- 11,05%
Les Sauvages	292 740	612 540	109,24%	76 520	133 020	73,84%
Meaux-la-Montagne	32 700	51 840	58,53%	2 880	13 275	360,94%
Poule-les-Écharmeaux	63 940	51 400	- 19,61%	14 760	22 120	49,86%
Ranchal	44 580	39 960	- 10,36%	20 615	13 685	- 33,62%
Ronno	70 860	57 660	- 18,63%	31 078	24 340	- 21,68%
Saint-Appolinaire	54 400	54 400	0,00%	9 360	9 360	0,00%
Saint-Bonnet-le-Troncy	15 320	15 320	0,00%	2 400	2 400	0,00%
Saint-Clément-sur-Valsonne	137 620	447 540	225,20%	20 145	40 165	99,38%
Saint-Forgeux	572 670	279 250	- 51,24%	44 215	6 100	-86,20%
Saint-Jean-la-Bussière	219 720	219 720	0,00%	76 910	56 890	- 26,03%
Saint-Just-d'Avray	32 160	58 560	82,09%	10 010	25 410	153,85%
Saint-Marcel-l'Éclairé	16 880	16 880	0,00%	4 700	4 700	0,00%
Saint-Nizier-d'Azergues	21 060	21 060	0,00%	4 950	4 950	0,00%
Saint-Romain-de-Popey	267 330	285 570	6,82%	39 820	52 140	30,94%
Saint-Vincent-de-Reins	12 240	12 240	0,00%	2 160	2 160	0,00%
Tarare	2 283 920	2 124 770	- 6,97%	293 930	366 760	24,78%
Thizy les Bourgs	3 053 260	2 922 710	- 4,28%	487 880	1 685 020	245,38%
Valsonne	103 098	99 798	- 3,20%	41 260	40 360	- 2,18%
Vindry-sur-Turdine	777 308	772 778	- 0,58%	138 155	124 308	- 10,02%
Total	12 297 158	12 171 348	- 1%	2 098 895	3 327 053	59%

IV. Recettes attendues*

Le coût de la redevance spéciale est basé un prix au litre s'élevant à 0,04 € / L d'Omr. Les emballages recyclables sont collectés gratuitement. Ce tarif est redéfini chaque année.

Les recettes présentées ci-dessous sont calculées comme suit :

(volume des bacs x fréquence de collecte x nombre de semaine x 0.04 €) – TEOM**

** = selon les cas

Recettes attendues* par communes :

Recettes attendues (comparaison 2019 - 2020)	Recettes Redevance spéciale		Variation
	2019	2020	
Affoux	378,60 €	493,60 €	30,38%
Amplepuis	53 942,80 €	55 668,00 €	3,20%
Ancy	1 060,30 €	1 060,30 €	0,00%
Chambost-Allières	958,40 €	958,40 €	0,00%
Chénelette	653,40 €	653,40 €	0,00%
Claveisolles	2 288,20 €	1 398,20 €	-38,90%
Cours	50 274,00 €	49 710,60 €	-1,12%
Cublize	26 350,60 €	20 149,40 €	-23,53%
Dième	347,20 €	356,20 €	2,59%
Grandris	2 556,00 €	2 529,60 €	-1,03%
Joux	657,40 €	663,40 €	0,91%
Lamure-sur-Azergues	13 336,60 €	11 759,20 €	-11,83%
Les Sauvages	5 540,60 €	13 273,60 €	139,57%
Meaux-la-Montagne	1 053,00 €	1 838,60 €	74,61%
Poule-les-Écharmeaux	2 038,60 €	1 587,00 €	-22,15%
Ranchal	1 450,20 €	930,40 €	-35,84%
Ronno	2 306,30 €	1 831,50 €	-20,59%
Saint-Appolinaire	1 909,00 €	1 928,00 €	1,00%
Saint-Bonnet-le-Troncy	612,80 €	612,80 €	0,00%
Saint-Clément-sur-Valsonne	5 356,80 €	17 479,60 €	226,31%
Saint-Forgeux	18 020,80 €	6 562,80 €	-63,58%
Saint-Jean-la-Bussière	7 779,80 €	7 881,80 €	1,31%
Saint-Just-d'Avray	1 045,40 €	1 012,40 €	-3,16%
Saint-Marcel-l'Éclairé	675,20 €	675,20 €	0,00%
Saint-Nizier-d'Azergues	842,40 €	842,40 €	0,00%
Saint-Romain-de-Popey	8 560,20 €	9 062,80 €	5,87%
Saint-Vincent-de-Reins	489,60 €	489,60 €	0,00%
Tarare	66 729,40 €	61 466,07 €	-7,89%
Thizy les Bourgs	107 200,36 €	104 489,40 €	-2,53%
Valsonne	3 349,90 €	3 290,90 €	-1,76%
Vindry-sur-Turdine	29 124,30 €	27 337,10 €	-6,14%
Total	416 888,16 €	407 992,27 €	-2%

Les recettes varient chaque année en fonction de différents facteurs :

- l'ajustement des volumes (ajout ou retrait de bacs selon les besoins des redevables) ;
- l'entrée ou la sortie de redevables ;
- le nombre d'exonérés ;
- le taux de la TOEM.

**Les recettes exprimées ici correspondent au montant total facturé, le montant total perçu en 2020 diffère de celui facturé suite à des retards de paiement de certains redevables. Ces recettes seront alors perçues en 2021, de même, certaines recettes de 2019 ont été perçues en 2020.*

La crise sanitaire ayant générée la fermeture ou la baisse d'activité d'un certain nombre de redevable, les recettes attendues et inscrites au budget 2020, ont été impactées.

LA PRÉVENTION

I. Animations

Le service comporte une ambassadrice du tri dont le rôle est de réaliser divers actions de sensibilisation : dans les établissements scolaires, sur les marchés locaux, ainsi que de divers actions issues de demandes spécifiques (établissements pour adultes en situation de handicap, centre sociaux, CMJ, MECS, ...). Le temps d'animation a fortement été réduit en 2020 par deux facteurs :

- la modification de l'organigramme du service qui a nécessité une diminution du temps consacré aux animations (d'autres missions ont été affectées à l'Ambassadrice du tri) ;
- la crise sanitaire : toutes les animations prévues de mars à juin ont été annulées.

a) Animations scolaires

Aucune animation scolaire n'a été réalisée en 2020.

b) Interventions sur les marchés locaux

Dans le cadre de la promotion du compostage individuel, 8 interventions ont été effectuées sur les marchés locaux en 2020, ce qui a permis de sensibiliser 196 usagers.



c) Porte-à-porte

Aucun porte-à-porte n'a été réalisé en 2020.

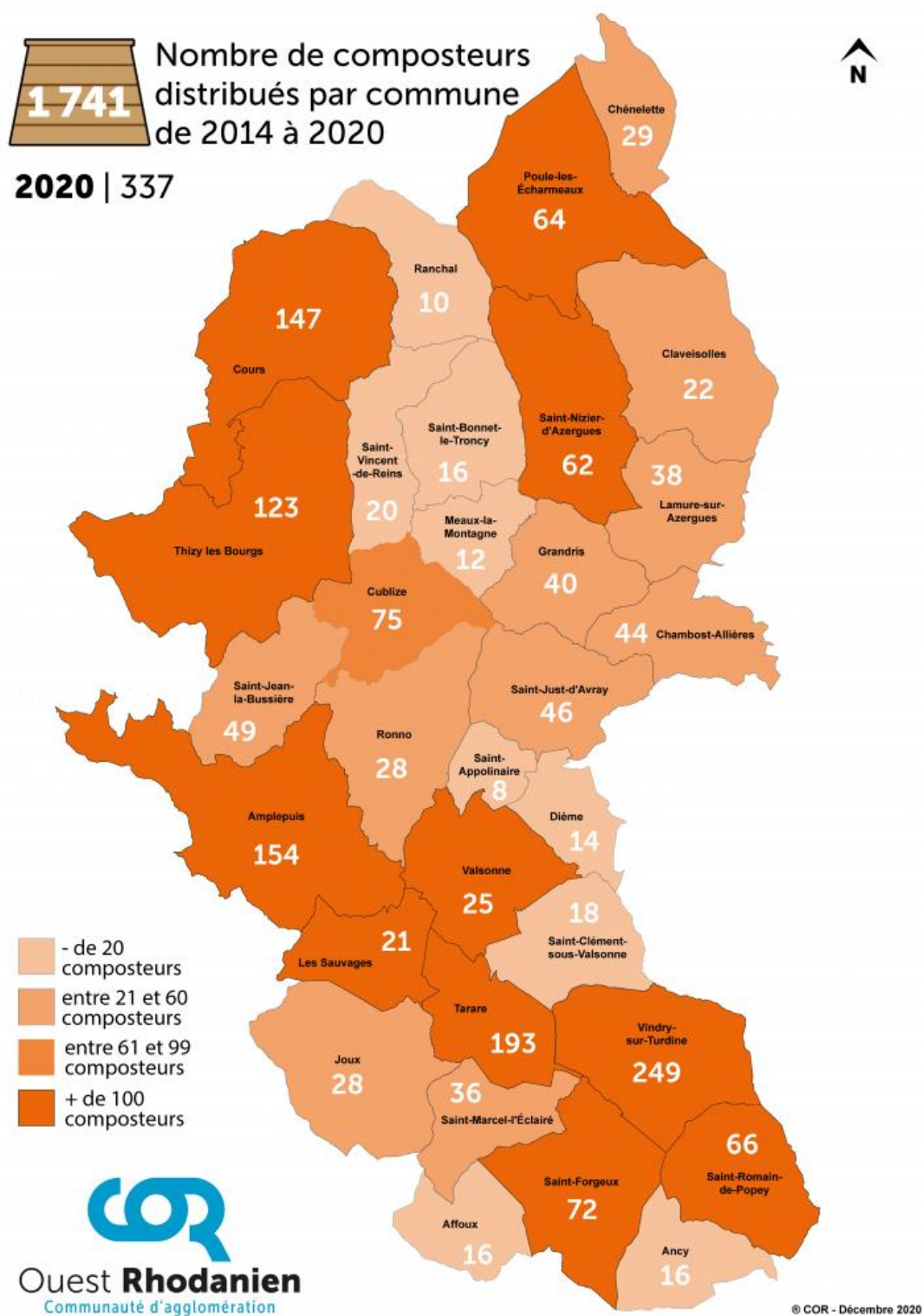
d) Actions divers

Le service répond également à des demandes spécifiques, comme des interventions dans les entreprises ou auprès de structures divers. En 2020, deux interventions de ce type ont été effectuées :

- une en milieu professionnel : 15 salariés ont été sensibilisés ;
- une auprès de la mission locale : 7 jeunes et 2 éducateurs ont été sensibilisés.

II. Compostage individuel

a) Bilan des distributions 2020

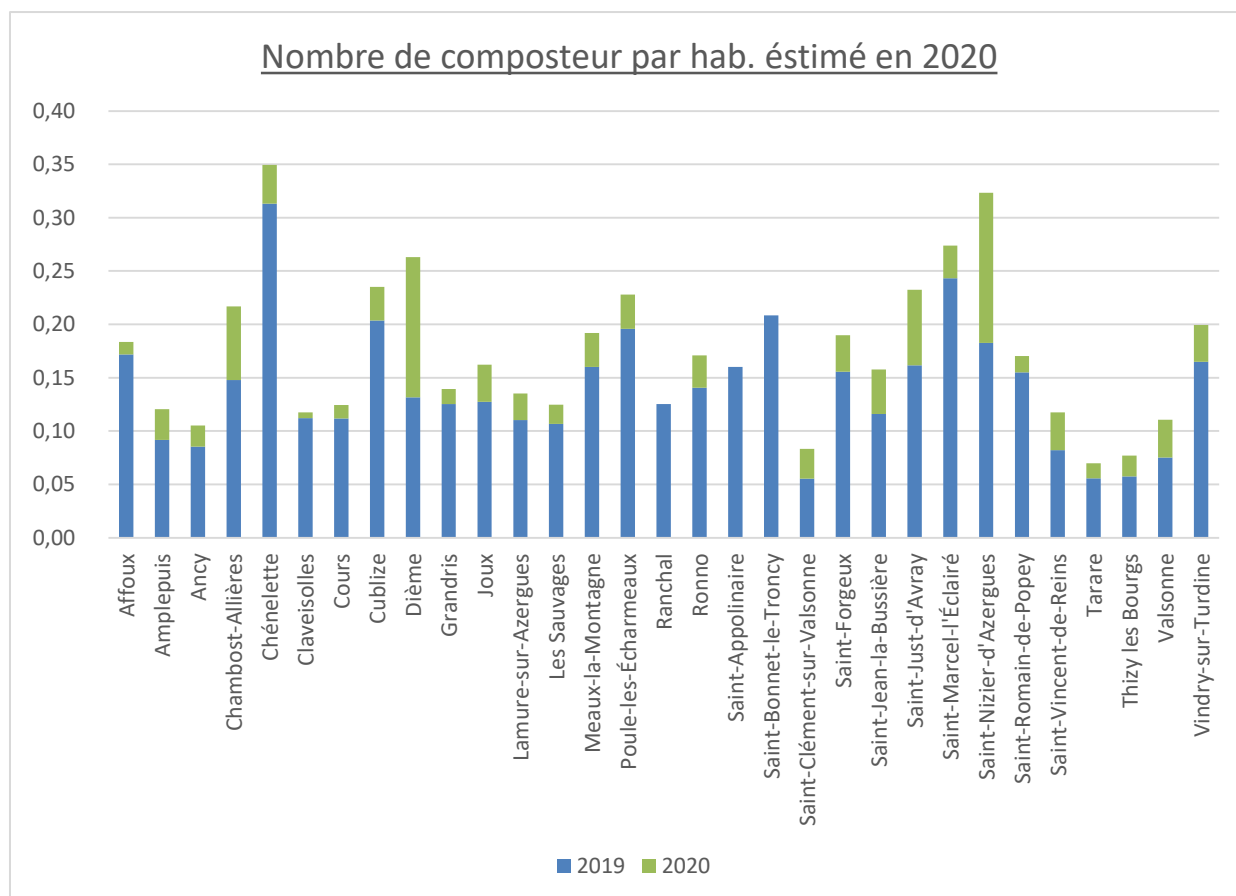


Le service gestion des déchets organise deux distributions de composteurs par an, une au printemps et l'autre à l'automne. Suite à une hausse constante des ventes depuis la mise en place du dispositif en 2014, le service a observé en 2020 une hausse exponentielle des demandes. Le stock de composteurs commandés fin 2019 a été insuffisant pour répondre à toutes les demandes. Certaines réservations ont donc été reportées sur 2021. Cette forte hausse s'explique par deux facteurs :

- La prise de réservation possible tout au long de l'année ;
- La création d'un formulaire de réservation en ligne (mis en ligne sur des périodes limitées, 1 mois avant chaque distribution) ;
- Le développement de la communication sur les réseaux sociaux et la presse ;
- La crise sanitaire qui a modifié les comportements et les habitudes des usagers.

Le service étudie les différents scénarii possibles permettant de répondre à l'augmentation des demandes, expression de l'intérêt des usagers pour une gestion plus durable et respectueuse des bio-déchets.

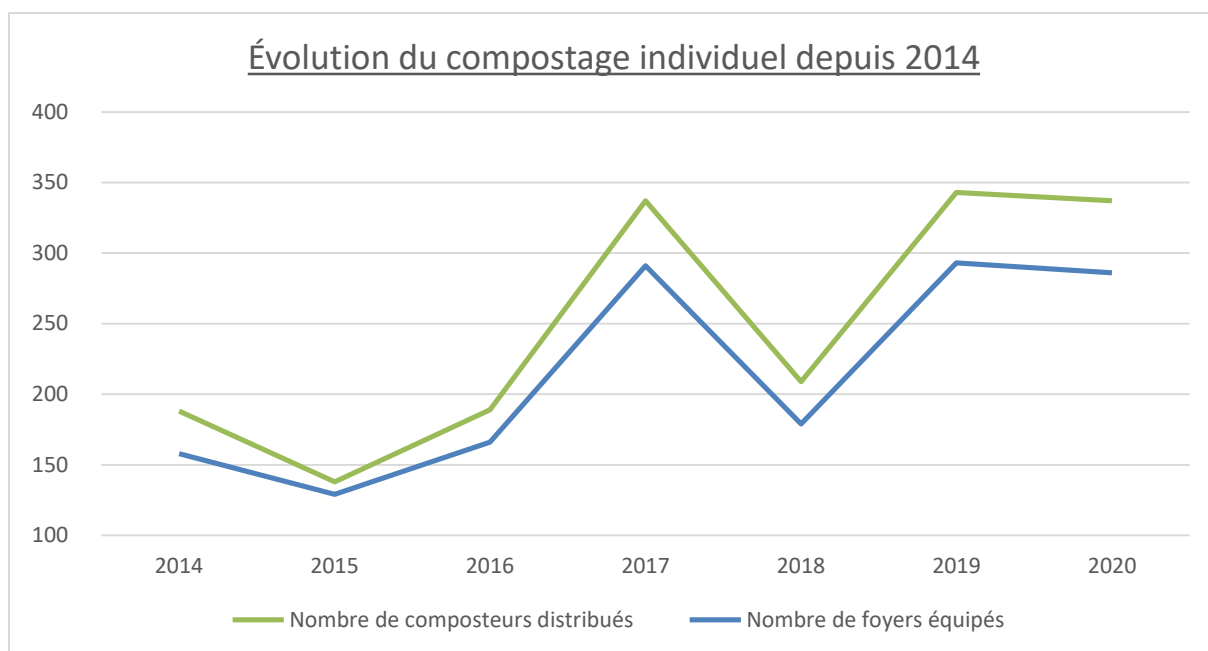
b) Nombre de composteurs estimé par habitant



Les données ci-dessus sont basées sur une moyenne d'un composteur pour 4 habitants. Il ne s'agit que d'une estimation sachant que certains foyers possèdent plusieurs composteurs ou en ont acquis de nouveaux dans le but de remplacer un ancien. Certains usagers ne passent pas par le service pour acheter un composteur ou bien le fabriquer eux-mêmes.

c) Évolution du nombre de composteur vendus depuis 2014

Évolution du nombre de composteurs distribués depuis 2014							
Commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Affoux	0	0	0	5	3	7	1
Amplepuis	16	8	19	28	13	33	37
Ancy	1	1	1	7	0	3	3
Chambost-Allières	9	1	7	7	1	5	14
Chénelette	12	1	2	4	5	2	3
Claveisolles	0	1	5	5	2	8	1
Cours	11	6	15	40	9	51	15
Cublize	14	5	4	7	10	25	10
Dième	0	0	1	2	2	2	7
Grandris	1	10	10	4	0	11	4
Joux	5	4	4	4	5	0	6
Lamure-sur-Azergues	3	10	4	5	2	7	7
Les Sauvages	3	7	2	2	4	0	3
Meaux-la-Montagne	2	4	2	0	0	2	2
Poule-les-Écharmeaux	0	3	6	23	6	17	9
Ranchal	1	1	1	1	2	4	0
Ronno	2	0	0	11	2	8	5
Saint-Appolinaire	2	2	1	0	2	1	0
Saint-Bonnet-le-Troncy	0	1	8	0	5	2	0
Saint-Clément-sur-Valsonne	2	0	2	5	1	2	6
Saint-Forgeux	4	5	10	9	20	11	13
Saint-Jean-la-Bussière	2	9	3	5	5	12	13
Saint-Just-d'Avray	14	0	5	3	5	5	14
Saint-Marcel-l'Éclairé	1	4	7	6	8	6	4
Saint-Nizier-d'Azergues	21	5	0	2	2	5	27
Saint-Romain-de-Popey	6	3	5	24	16	6	6
Saint-Vincent-de-Reins	1	4	3	3	0	3	6
Tarare	15	11	22	50	25	31	39
Thizy les Bourgs	17	9	15	9	18	24	31
Valsonne	2	0	1	5	5	4	8
Vindry-sur-Turdine	-	-	-	-	-	46	43
Dareizé	2	3	2	5	5	-	-
Les Olmes	7	4	4	20	5	-	-
Pontcharra-sur-Turdine	8	11	14	25	9	-	-
Saint-Loup	4	5	4	11	12	-	-
Total	188	138	189	337	209	343	337



Nous pouvons observer que les courbes stagnent depuis 2019. La légère baisse correspond aux usagers qui ne sont pas venus récupérer leur commande à la distribution. Les demandes sont cependant en hausse car des réservations ont déjà été prises pour 2021. Les pics observés entre 2017 et 2019 correspondent au maximum de composteurs pouvant être distribués par le service par an. En effet, deux distributions sont organisées chaque année, qui mobilisent 3 à 4 agents du service en sus de leur mission. Ces distributions sont effectuées le samedi afin de les rendre plus accessibles aux usagers. Elles se déroulent sur trois sites : Tarare et Saint-Nizier-d'Azergues le matin et Thizy les Bourgs l'après-midi. Le service est actuellement en train d'étudier différentes solutions permettant d'augmenter ce seuil.

III. Outils de communication

a) Outils de pré-collecte et mémo-tri

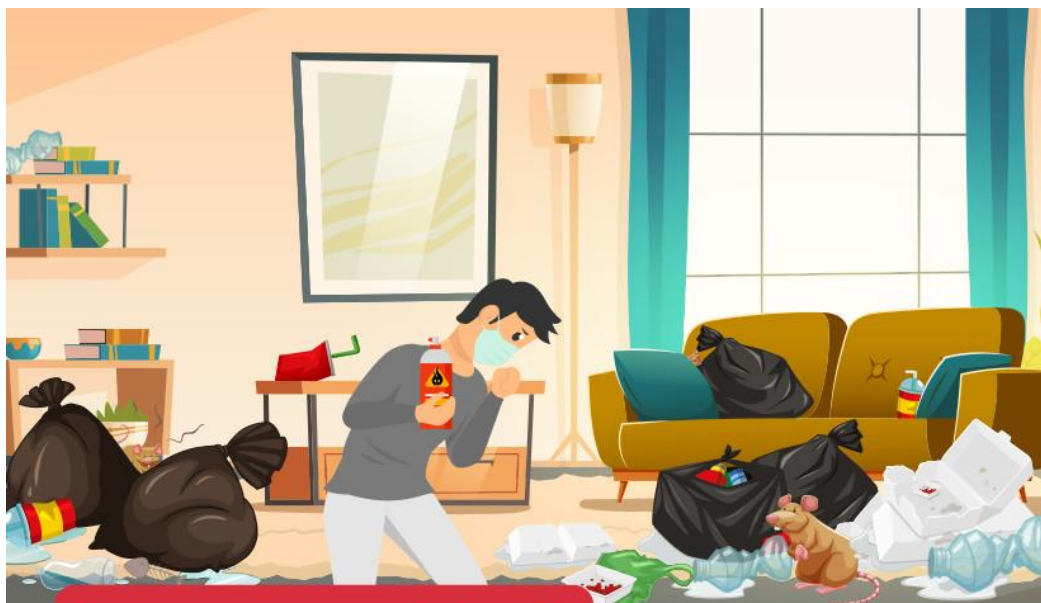
Des outils sont à la disposition des usagers dans les locaux de la COR (au siège et au service Gestion des déchets), ainsi que dans les mairies. Ainsi les habitants peuvent se procurer des sacs de pré-collecte (pour le verre et les emballages recyclables), des mémo-tri aimantés, des réglottes, ainsi que des stop-pub.



b) Supports d'information

Le service Communication de la COR gère la diffusion de masse des informations : site internet, presse, magazine Horizon, réseaux sociaux, ... Il élabore également les supports tels que les autocollants, les brochures, les visuels présents sur les outils de pré-collecte, ainsi que certaines affiches.

Lutte contre les dépôts sauvages (création d'affiche) :



Inconcevable ?

Pourquoi alors déposer vos déchets dans la **nature** ?

Les dépôts sauvages sont néfastes à l'environnement et à la vie en collectivité.

- › Ils génèrent une pollution supplémentaire.
- › Ils augmentent les coûts du traitement (élimination ou recyclage).
- › Ils vous mettent en danger et font prendre des risques aux personnes chargées de trier les déchets.

Procédure en cas de dépôt illicite de déchets sur la voie publique (délibération COR 2014-309) :
facturation des frais d'évacuation au tarif forfaitaire de 75 €.

Si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1500 euros en sus de la confiscation du véhicule (article R635-8 du code pénal).

 **STOP** 
aux dépôts sauvages

 **04 74 89 58 39**
 **infotri@c-or.fr**

  
www.ouestrhodanien.fr

Communauté
d'agglomération
de l' **Ouest**
Rhodanien



Opération composteur individuel (réfection de la brochure) :

Envoi du bon de commande



Compostez, pour réduire vos déchets

La COR souhaite soutenir et développer le compostage en permettant aux habitants de l'Ouest Rhodanien d'acquies un composteur au prix de 20€. D'une contenance de 300 litres, cet équipement en bois est labellisé «NF Environnement».

Pour une famille de 4 personnes → 300 litres → remis avec une brochure + bio seau

Le composteur est vendu en kit, qui tient dans la voiture.

Comment se procurer un composteur ?

- 1 - Inscrivez-vous à la prochaine distribution en réservant votre composteur par courrier, par mail ou par téléphone.
- 2 - Recevez un mail ou un courrier 1 à 2 semaines avant la distribution vous informant de la date et du lieu.
- 3 - Rendez-vous à la distribution afin de régler et de récupérer votre commande (munissez-vous d'un chèque et d'une pièce d'identité).

Bien utiliser son compost

Mélanger 1/3 de compost et 2/3 de terre.

Le compost jeune (3 à 6 mois) peut être épandu en paillage au pied des arbres et en couvertures de cultures. Il permet de protéger la terre du soleil, la pluie, le vent et de limiter la prolifération des mauvaises herbes.

Le compost mûr (6 à 12 mois) a un effet fertilisant. Il ne dégage pas d'odeur, sa structure est grumeleuse. Mélangé à de la terre, il sert pour le potager, les jardins d'agrément, les plantes vivaces, le rempotage, etc.

Opération composteur individuel

Réservez votre composteur 20€

Deux distributions dans l'année

Printemps
Réservations avant le 31 mars

Automne
Réservations avant le 30 septembre



Informations & réservations auprès du service "Gestion des déchets" 04 74 89 58 39 (choix 4) infotri@e-or.fr

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

Pourquoi composter ?

Les déchets compostables représentent 30% de notre poubelle

Le compostage, c'est juste un petit geste à adopter !

Vous cherchez de bonnes raisons pour commencer...

- Pour réduire le volume de nos déchets et ainsi utiliser moins de sacs poubelles, qui dégagent moins d'odeurs.
- Pour réduire notre quantité de déchets afin d'atteindre l'objectif du Grenelle, soit : 7% de déchets en cinq ans.
- Pour contribuer à la maîtrise de la facture des déchets, car le traitement des ordures ménagères coûte de plus en plus cher.
- Pour réduire la pollution : en effet, moins de déchets sur les routes et moins d'engrais chimiques dans nos jardins.
- Pour enrichir son jardin sans frais par l'obtention d'un engrais naturel apprécié par les plantes.

Quels déchets composter ?

- 1 Diversifier les apports** pour équilibrer les déchets et les placer de préférence en mélange :
 - Des déchets humides pour l'apport en eau et en azote : bontes de gazon, déchets de cuisine, etc.
 - Des déchets secs et carbonés : paille, broyat, sciures de bois, etc.
 - Pour permettre l'aération de l'ensemble : tailles de jardin, petits branchages, etc.
- 2 Éviter**
 - Les grandes quantités de même déchet
 - Les thuyas, cyprès, aiguilles de pin
 - Le bois traité
 - Les plantes malades
 - Les coquillages
 - Les déchets de viande et de poisson
- 3 Ne pas mettre**
 - Les touches culottes
 - Les litières pour animaux
 - Les emballages plastiques, verres, etc.
 - Les graviers, cailloux, sable, plâtre, etc.

Conseils et astuces

- Installer le composteur sur une surface vivante, de préférence plane, à mi-ombre/mi-soleil, à l'abri du vent, en plaçant des pavés sous chaque pied.
- Privilégier un emplacement assez proche d'une ouverture de la maison et facilement accessible. Au démarrage, placer une première couche de branchage ou de paille afin de faciliter l'aération et l'arrivée des micro-organismes.
- Diversifier vos apports.
- Aérer, brasser, pour accélérer le processus et éviter les mauvaises odeurs.
- Éviter d'apporter du gazon en grosse quantité. Vous pouvez le stocker deux jours afin de lui faire perdre son excédent d'humidité.
- Contrôler l'état d'humidité ou de dessèchement : si le compost est trop sec, rajouter de l'eau ou des matières humides comme le gazon, les déchets de cuisine. S'il est trop humide, il faut rajouter des matières sèches (broyat, branchages, tonte sèche, feuilles mortes).

Comment réserver ?

- 1 **Par courrier** : remplir, détacher et envoyer ce bon de commande à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, 3 rue de la Venne - 69170 Tarare
- 2 **Par mail** : en envoyant ce bon ou en nous transmettant les informations demandées. infotri@e-or.fr
- 3 **Par téléphone** : un agent du service prendra votre réservation 04 74 89 58 39 (choix 1)

Bon de commande

Nom* _____

Prénom* _____

Adresse* _____

Tél.* _____

e.mail** _____

* Obligatoire ** Conseillé

Je commande (cochez la case correspondant à votre choix)

☐ 1 composteur ☐ 2 composteurs

= (prix unitaire : 20€/composteur de 300 litres)

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le service Gestion des déchets au 04 74 89 58 39.

Votre nom, prénom, adresse postale, téléphone et mail sont uniquement utilisés pour répondre à votre commande d'acquisition de composteur individuel, par le service Gestion des déchets de la COR. Vous pouvez demander à tout moment à la COR de supprimer vos coordonnées de son fichier.



Les indicateurs financiers

I. Budgets du service

a) Budget de fonctionnement

Dépenses	Réalisé en 2020	Réalisé en 2019	Variation
Charges Générales (011) dont contrats de prestation (traitement des déchets)	3 832 976,07 €	3 465 720,40 €	10,60%
Charges de personnel (012)	814 687,11 €	868 567,71 €	-6,20%
Transfert entre section (042) Amortissements	485 022,29 €	646 497,90 €	-24,98%
Charges financières (66)	24 581,34 €	18 040,72 €	36,25%
Diverses charges (65+67)	705 755,00 €	714 549,91 €	-1,23%
Total	5 863 021,81 €	5 713 376,64 €	2,62%
Recettes	Réalisé en 2020	Réalisé en 2019	Variation
Produits de services (70)	476 042,49 €	556 040,46 €	-14,39%
Impôts et Taxes (TEOM 73)*	4 160 750,00 €	4 438 648,00 €	-6,26%
Dotations, Subventions (74)	729 406,32 €	529 159,75 €	37,84%
Recettes diverses (013+75+77+76)	34 914,45 €	126 434,55 €	-72,39%
Transfert entre section (042)	36 272,00 €	163 279,98 €	-77,79%
Total	5 437 385,26 €	5 813 562,74 €	-6.47
Résultat de l'exercice 2020	- 425 636,55 €	100 186,10 €	
Résultat antérieur reporté	1 176 835,44 €	1 483 177,66 €	-20,65%
Résultat cumulé 2020	751 198,89 €	1 583 363,76 €	-52,56%

**TEOM = Taxe d'enlèvement des ordures ménagères*

Une taxe différenciée a été instaurée pour tenir compte des deux systèmes de collecte sur le territoire : porte à porte dans le centre-ville de Tarare et points de regroupements partout ailleurs.

En 2018, suite à la mise en place de la collecte latérale, le taux de la TEOM a baissé d'un point, hormis sur le secteur de centre-ville de Tarare dont la collecte n'a pas été modifiée.

En 2020, une nouvelle baisse d'un point du taux de TEOM a été réalisée sur le territoire, hors Tarare-centre :

- TEOM = 9,93 % et 11,93 %
- TEOM pour la zone urbaine de Tarare = 11,93 %

En début d'année 2021, un certain nombre d'éléments ont fait apparaître la nécessité d'un audit complet de la compétence gestion des déchets de la COR. Celui-ci sera amené à apporter des réponses précises quant à l'augmentation significative des tonnages collectés sur le territoire et les coûts qui en découlent, ainsi que sur la problématique du paiement des prestataires. Cet audit aura pour objectif de trouver des solutions pour garantir aux habitants une bonne qualité de service tout en maîtrisant les coûts importants supportés par la COR.

b) Budget d'investissement

Dépenses	Réalisé en 2020	Réalisé en 2019	Variation
Investissement OM (20+21+22+23)	806 204,83 €	1 135 128,91 €	-28,98%
Emprunts-Dettes (16)	62 909,80 €	62 909,80 €	0,00%
Transfert entre section (040)	36 272,00 €	163 279,98 €	-77,79%
Total	905 386,80 €	1 361 318,69 €	-33,49%
Recettes	Réalisé en 2020	Réalisé en 2019	Variation
Transfert entre section (040)	485 022,29 €	646 497,90 €	-24,98%
Excédent de fonctionnement capitalisé	406 528,32 €	- €	-
Subventions reçues (13)	49 370,16 €	- €	-
Dotations, FCTVA (10)	120 996,27 €	216 704,81 €	-44,17%
Total	1 061 917,04 €	868 232,59 €	22.31%
Résultat de l'exercice 2020	156 530,41 €	- 494 915,98 €	
Résultat antérieur reporté	- 334 864,40 €	160 051,58 €	
Résultat cumulé 2020	- 178 333,99 €	- 334 864,40 €	-46.74%

II. Coûts du service

Utilisation de la méthode compta-coût, élaborée par l'ADEME, qui permet l'expression des coûts par flux et par étape technique.

Le coût aidé est calculé comme suit : coût - recettes (soutiens + rachat matières).

a) Coûts aidés 2020

Calcul des coûts aidés 2020							
Désignation	OMr.	Verre	J.R.M.	Emb.	Déchèterie	Textiles	Tout flux
Coût aidé (en € H.T.)	1 985 365,54 €	65 879,49 €	5 138,10 €	72 132,63 €	2 144 340,88 €	- 5 060,00 €	4 267 796,64 €
Coût aidés (en € T.T.C.)	2 135 343,16 €	69 587,48 €	7 060,38 €	114 904,19 €	2 359 900,72 €	- 5 060,00 €	4 681 735,93 €
Coût aidé / hab. (en € H.T.)	39,24 €	1,30 €	0,10 €	1,43 €	42,38 €	- 0,10 €	84,35 €
Coût aidé / hab. (en € T.T.C.)	42,37 €	1,38 €	0,14 €	2,28 €	46,82 €	- 0,10 €	92,89 €
Coût aidé / tonne (en € H.T.)	184,96 €	36,20 €	6,67 €	53,08 €	130,63 €	- 41,48 €	
Coût aidé / tonne (en € T.T.C.)	198,93 €	38,23 €	9,17 €	84,55 €	143,76 €	- 41,48 €	

b) Comparaison des coûts aidés par habitants

Éléments de comparaison							
Coûts aidés	OMr.	Verre	J.R.M.	Emb.	Déchèterie	T.L.C.	Tout flux
Coût aidé / hab. COR 2020 (en € H.T.)	39,24 €	1,30 €	0,10 €	1,43 €	42,38 €	- 0,10 €	84,35 €
Coût aidé / hab. COR 2019 (en € H.T.)	39,19 €	1,13 €	- 0,88 €	1,83 €	31,41 €	- 0,10 €	72 €
Valeur référence (AURA 2016 - mixte rural)	49,00 €	1,30 €	5,30 €		23,00 €	NC	79,60 €

Les coûts liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères et des emballages sont en deça des références régionales.

Le coût de traitement des papiers a augmenté car les cours du marché étant au plus bas en 2020, la vente de ce matériau ne permettait plus de couvrir les frais de collecte et de tri-conditionnement.

Le coût à la tonne des déchets collectés en déchèterie a subi une forte augmentation (87,69 € HT en 2019 et 130,63 € HT en 2020). D'une part, les volumes collectés ont fortement augmentés. D'autre part, les déchèteries ont subi une hausse des coûts de gestion des encombrants et du bois liée au contexte national et local (quotas des centres d'enfouissement, chute des exportations de matières premières de recyclage et saturation de filières notamment).

III. Recettes

Nature des recettes	Montant
SYTRAIVAL (compensation transports des déchets verts de Saint-Nizier-d'Azergues)	- €
SYTRAIVAL (Soutien D3E)	36 295,42 €
SYTRAIVAL (rachat matériaux collecte sélective et cartons)	61 032,20 €
SYTRAIVAL (excédents collecte sélective entre 2013 et 2016)	- €
SYTRAIVAL (soutiens CITEO Reversement liquidatif et bonification 2018 et 2019)	259 886,65 €
SYTRAIVAL (soutiens CITEO 3ème et 4ème trimestre 2019)	106 357,17 €
SYTRAIVAL (soutiens CITEO 1er, 2nd et 3ème trimestre 2020)	200 685,85 €
SYTRAIVAL compensation transport OM 2019	1 864,08 €
RACHAT J.R.M.	- €
ECOCYCLAGE (rachat batteries)	- €
ECOCYCLAGE Rachat ferraille	57 870,40 €
CITEO soutien papier (2019)	53 324,55 €
CITEO (Soutien au Développement Durable 2017)	
ECO TLC (textiles usagés)	5 060,00 €
ECO MOBILIER	30 432,45 €
Déchets verts des professionnels	8 180,00 €
Accès professionnels en déchèterie	20 785,00 €
REDEVANCE SPECIALE	356 517,20 €
dont encaissements année antérieure (2019)	772,60 €
VENTE COMPOSTEURS	6 740,00 €
TOTAL	1 205 803,57 €

La chute des cours du papier pénalise la collectivité d'une recette qui représentait 47 317 € en 2019. Cependant, des versements de soutiens de l'éco-organisme CITEO d'années antérieures permettent de limiter l'impact de cette perte de recettes.